



Nations Unies

Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

Rapport sur les travaux de la première session

5-16 avril 1999

Conseil économique et social

Documents officiels, 1999

Supplément N° 12 (E/1999/32-E/C.14/1999/2)

Conseil économique et social
Documents officiels
Supplément N° 12 (E/1999/32-E/C.14/1999/2)

Comité de l'énergie
et des ressources naturelles
au service du développement

Rapport sur les travaux de la première session

5-16 avril 1999



Nations Unies • New York, 1999

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention	1
A. Projets de résolution soumis au Conseil économique et social pour adoption	1
I. Contribution à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement pour tous dans les années 90	1
II. Contribution au processus préparatoire de la huitième session de la Commission du développement durable sur la planification et la gestion intégrées des ressources en terre et sur l'agriculture	5
III. Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terre (y compris les ressources minérales) et des ressources en eau	7
B. Projets de décision qu'il est recommandé au Conseil d'adopter	11
I. Deuxième session du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement	11
II. Rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement sur les travaux de sa première session et ordre du jour provisoire et documentation de la deuxième session du Comité	12
C. Décisions du Comité portées à l'attention du Conseil	14
1/1. Contribution au processus préparatoire de la neuvième session de la Commission du développement durable	14
1/2. Convocation d'une réunion sur les incidences écologiques des petites exploitations minières et des exploitations minières artisanales	30
II. Questions examinées par le Sous-Groupe sur l'énergie	31
A. Contribution aux préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable	31
B. Examen des principales questions et tendances en matière d'utilisation de l'énergie dans le contexte du développement durable	31
1. Technologies écologiquement rationnelles et efficaces dans le domaine des sources d'énergie fossiles	34
2. Les sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie éolienne	36
3. Élaboration et exécution de politiques énergétiques dans les zones rurales	38

4.	Énergie et transport	39
5.	Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'énergie	41
C.	Questions diverses	42
III.	Points examinés par le Sous-Groupe sur les ressources en eau	43
A.	Résumé	43
B.	Contribution à l'établissement du rapport du Secrétaire général intitulé «Eau salubre et assainissement pour tous : progrès accomplis pendant la première moitié des années 90», qui doit être présenté à la Commission du développement durable lors de sa huitième session	45
C.	Questions relatives à l'évaluation et à la gestion intégrées des ressources en terre et des ressources en eau	46
1.	Contribution au processus préparatoire de la huitième session de la Commission du développement durable sur la planification et la gestion intégrées des ressources en terre et sur l'agriculture	46
2.	Examen de la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau douce	46
IV.	Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité	48
V.	Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa première session	49
VI.	Organisation des travaux de la session	50
A.	Ouverture et durée de la session	50
B.	Composition et participation	50
C.	Élection du Bureau	50
D.	Ordre du jour	51
E.	Documentation	52
Annexe		
	Documents dont était saisi le Comité à sa première session	53

Chapitre premier

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projets de résolution soumis au Conseil économique et social pour adoption

1. Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de résolution ci-après :

PROJET DE RÉSOLUTION I

Contribution à l'établissement du rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement pour tous dans les années 90

Le Conseil économique et social,

Rappelant la résolution 50/126 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée demandait au Secrétaire général de lui présenter, à sa cinquante-cinquième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement durable et du Conseil économique et social, un rapport contenant une évaluation de la situation en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement dans les pays en développement, accompagnée de propositions concernant les mesures qui pourraient être prises pendant la décennie suivante aux niveaux national et international,

Rappelant également les progrès réalisés en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement,

Rappelant en outre l'importance accordée à la gestion intégrée des ressources en eau dans l'Action 21¹,

Notant la nécessité de progresser dans la lutte contre la pauvreté et les liens existant entre la pauvreté et l'absence d'eau potable et de services d'assainissement appropriés,

Notant également l'absence de progrès suffisants dans la fourniture de services d'assainissement et l'impact négatif qui en résulte sur la santé humaine et la santé des écosystèmes,

1. *Prie* le Secrétaire général, lors de l'établissement de son rapport :
 - a) De veiller à l'examen des liens entre l'approvisionnement en eau et l'assainissement et les autres secteurs;
 - b) De centrer le rapport sur une analyse des déficiences, y compris des obstacles, entravant les progrès réalisés en ce qui concerne la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement;
 - c) D'examiner comment le fait de ne pas accorder suffisamment d'attention à une approche intégrée de la gestion de l'eau et des terres peut aggraver les problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et inversement;
 - d) De mettre l'accent sur l'analyse des questions;

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.98), résolution 1, annexe II.

e) D'examiner les domaines où les progrès n'ont pas été suffisants et d'identifier les mesures et initiatives qui ont été couronnées de succès;

2. *Demande* que soient incluses dans l'analyse les questions suivantes, décrites à l'annexe de la présente résolution :

- a) Mobilisation de la volonté politique;
- b) Viabilité économique et participation du secteur privé à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement;
- c) Participation communautaire et mobilisation sociale;
- d) Assainissement, épuration des eaux d'égout et recyclage des eaux usées;
- e) Communication et sensibilisation;
- f) Questions relatives à l'égalité des sexes;
- g) Protection des sources d'eau;
- h) Efforts de conservation de l'eau.

Annexe

Questions à inclure dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement pour tous dans les années 90

Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement décide de recommander d'inclure, pour analyse, les questions suivantes dans le rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement pour tous dans les années 90 :

1. La nécessité de mobiliser la volonté politique nécessaire pour atteindre les objectifs fixés en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de gestion intégrée des ressources en terres et en eau, y compris :

a) La nécessité d'élaborer un plan directeur précis pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement qui reconnaisse l'importance fondamentale de ces deux aspects dans le développement socioéconomique, et intègre ces considérations dans la planification initiale du développement, y compris la détermination de mobiliser des fonds publics et privés à cette fin;

b) La nécessité d'incorporer l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans une stratégie intégrée élargie en matière de gestion des ressources foncières et des ressources en eau;

c) La nécessité de prendre en compte les groupes les plus vulnérables de la société;

d) La nécessité d'accorder la priorité aux questions d'assainissement dont l'examen a pris du retard;

2. La nécessité d'assurer la viabilité économique et d'associer le secteur privé à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, y compris :

a) La nécessité d'établir un cadre précis et transparent en matière d'orientation et de gestion, qui facilite la participation du secteur privé tout en tenant compte des préoccupations environnementales et sociales par le biais de directives réglementaires et administratives transparentes;

- b) La nécessité d'engager des fonds publics afin de contribuer à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement pour les groupes les plus vulnérables;
- c) La participation communautaire et la mobilisation sociale, y compris :
 - i) La nécessité d'établir un plan directeur national facilitant la participation communautaire au processus décisionnel et encourageant les contributions des bénéficiaires;
 - ii) La nécessité d'élaborer un plan directeur encourageant, selon que de besoin, la participation communautaire à la mise en oeuvre, à la gestion et à l'exploitation de projets en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement;
 - iii) La nécessité d'inclure des études socioéconomiques dans le processus de planification initial pour les projets d'approvisionnement en eau et d'assainissement;
 - iv) La nécessité de lier l'approvisionnement en eau et l'assainissement à des besoins déterminés;
 - v) La nécessité de lier les efforts d'information et de sensibilisation des collectivités aux efforts de participation communautaire et d'encourager l'utilisation d'apports locaux;
 - vi) La nécessité de promouvoir l'établissement de partenariats entre le secteur public et le secteur privé;
 - vii) La nécessité de renforcer les capacités et la participation des collectivités locales concernant le contrôle et l'évaluation des ressources en eau, y compris la qualité de l'eau;
 - viii) La nécessité de faire en sorte que les groupes les plus vulnérables de la société puissent participer plus largement à la planification et à la prise de décisions dans les domaines de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement;
 - ix) La nécessité d'examiner divers modèles d'aménagement des bassins et de participation, notamment les agences et organisations de bassin, les conseils des bassins d'alimentation, les efforts de gestion intégrée des bassins versants et la coopération internationale dans ce domaine;
- d) L'assainissement, l'épuration des eaux d'égout, le recyclage des eaux usées, y compris :
 - i) La pénurie chronique de ressources financières;
 - ii) Les coûts et avantages des différents niveaux de traitement et l'étendue des activités d'épuration, compte tenu des ressources financières limitées;
 - iii) Les problèmes liés à l'utilisation de systèmes mixtes de traitement des eaux domestiques/industrielles/pluviales;
 - iv) Le potentiel du recyclage et du traitement des eaux industrielles avant leur transfert dans les systèmes urbains;
 - v) La possibilité d'utiliser les eaux usées à des fins agricoles;
- e) Communication et sensibilisation, y compris :
 - i) La nécessité d'appuyer les efforts d'éducation et de communication en matière d'eau et d'hygiène dans le cadre de la mise en oeuvre de projets techniques et de construction;

- ii) La nécessité d'utiliser tous les moyens de communication existants et nouveaux appropriés (par exemple, radio, télévision, presse, Internet et campagnes d'information du public);
- iii) La nécessité d'utiliser les réseaux locaux (par exemple, chefs religieux, agents sanitaires et de vulgarisation, associations féminines, associations de jeunes et clubs sportifs);
- iv) La nécessité d'utiliser le système éducationnel à tous les niveaux, une attention particulière étant accordée aux jeunes et aux femmes;
- v) La nécessité d'identifier des groupes cibles afin de maximiser l'efficacité des activités d'information;
- vi) La nécessité d'évaluer les activités relatives à la collecte des données et à la gestion de l'information, afin de s'assurer que ces activités correspondent aux besoins en matière de gestion et de prise de décisions;
- f) Questions relatives à l'égalité des sexes, y compris :
 - i) La nécessité d'assurer la pleine participation des femmes à tous les aspects de la gestion des ressources foncières et des ressources en eau, y compris la prise de décisions;
 - ii) La nécessité d'établir des données ventilées par sexe en ce qui concerne la planification, le contrôle et l'évaluation des activités en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement;
- g) Protection des ressources d'eau, y compris :
 - i) La nécessité d'examiner la mesure dans laquelle les programmes d'approvisionnement en eau peuvent être liés à la protection du captage, source de l'alimentation [par exemple, l'approvisionnement en eau de Quito (Équateur)];
 - ii) La nécessité de protéger les forêts et les terres humides des zones d'amont, afin de régulariser le régime d'écoulement et de faciliter la reconstitution des nappes souterraines;
 - iii) La nécessité de tenir compte des écosystèmes dans la planification de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement;
 - iv) La nécessité de contrôler la qualité de l'eau et de diffuser des informations, notamment sur les contaminants chimiques et biologiques, comme les éléments-traces nocifs et les métaux lourds (par exemple, l'arsenic en Asie du Sud), et d'identifier les sources de polluants;
 - v) La nécessité de protéger les sources d'eau et les aires d'alimentation contre la pollution, en examinant la possibilité d'introduire des incitations des réglementations et des mesures administratives, et d'établir une coordination intersectorielle;
 - vi) La nécessité d'actualiser les informations hydrologiques et de les diffuser régulièrement;
- h) Efforts de conservation de l'eau, y compris :
 - i) La nécessité d'examiner les fuites dans les conduites de distribution d'eau et d'évacuation des eaux usées;
 - ii) La nécessité d'examiner les programmes de gestion de la demande afin de modérer la demande et de réduire le gaspillage d'eau;

- iii) La nécessité d'encourager l'adoption de dispositifs permettant d'économiser l'eau;
- iv) La nécessité d'accorder une haute priorité à la conservation de l'eau dans les politiques nationales de gestion des ressources foncières et des ressources en eau;
- v) La nécessité de mettre au point des technologies appropriées en matière de conservation de l'eau et de les transférer, et d'encourager le recours aux ressources locales dans leur application;
- vi) La nécessité d'inclure les efforts de conservation de l'eau dans l'établissement du bilan hydrique pour l'aménagement des bassins.

PROJET DE RÉSOLUTION II

Contribution au processus préparatoire de la huitième session de la Commission du développement durable sur la planification et la gestion intégrées des ressources en terre et sur l'agriculture

Le Conseil économique et social,

Rappelant sa résolution 1998/46 du 31 juillet 1998, par laquelle il a demandé au Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement de tenir pleinement compte, lors de l'élaboration de son programme de travail, du programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable, de façon à ce que son propre programme soit complémentaire des travaux menés par la Commission,

Rappelant également que dans le programme de travail pluriannuel de la Commission du développement durable la gestion et la planification intégrées des ressources en terre est le thème sectoriel pour la huitième session de la Commission devant se tenir en 2000 et que l'agriculture en sera le secteur économique principal,

Notant que l'agriculture et l'eau sont inextricablement liées,

Rappelant que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture est l'organisme responsable de l'application des chapitres d'Action 21¹ relatifs à la gestion des terres et à l'agriculture,

Invite l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à établir pour la huitième session de la Commission du développement durable un document de base sur la corrélation existant entre l'agriculture et l'eau; il faudrait examiner dans ce document l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, en reconnaissant que les ressources en eau sont rares et vulnérables et en reconnaissant aussi que l'agriculture constitue l'un des nombreux utilisateurs et la consommatrice principale de l'eau à l'échelle mondiale; il faudrait examiner également les questions ci-après, en analyser l'importance et recommander des mesures ou des solutions de rechange, en citant si possible des études de cas :

1. Questions relatives à la corrélation

La crise de l'eau et le rôle de l'agriculture en tant qu'activité dépendant de l'eau et extrêmement vulnérable aux pénuries d'eau, et ayant également une incidence sur la qualité et la quantité de l'eau;

Conciliation de la disponibilité de l'eau et de la planification de l'agriculture dans le cadre d'accords transfrontières entre les États ou en l'absence de ces accords en vue d'allouer l'eau et d'en garantir la disponibilité;

Vulgarisation et promotion de la technologie et de l'information concernant l'eau et l'agriculture;

Gestion de la demande;

Approches intégrées de la conservation des sols et de l'eau;

Corrélation entre l'agriculture et la qualité de l'eau;

Importance de la participation communautaire à la prise des décisions concernant les sources d'eau partagées;

Importance de la disponibilité de données agrométéorologiques, hydrologiques et hydrogéologiques;

Nécessité de réévaluer la notion de sécurité alimentaire, en tenant compte des pénuries d'eau, et satisfaction des besoins nutritionnels grâce au commerce et à la diversification des récoltes, en tenant compte des coutumes et de la commercialisation selon les besoins;

Prise en considération – au niveau de la planification des programmes, de la formulation des politiques et de la réalisation des études – des conventions, traités et accords internationaux pertinents relatifs à la gestion de l'eau ou à l'agriculture (par exemple le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres², la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation³; et le Plan d'action mondial sur la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁴);

2. Irrigation et drainage

Utilisation des eaux fossiles pour la production des cultures et utilisation irrationnelle des eaux souterraines, ce qui constitue une menace à l'approvisionnement en eau potable;

Drainage et rendement agricole à long terme;

Salinisation des sols et des nappes aquifères;

Problèmes d'assèchement des fleuves (par exemple, le fleuve Jaune et la mer d'Aral);

Formulation de directives environnementales pour l'irrigation et le drainage;

3. Agriculture non irriguée

Nécessité de mettre l'accent sur les producteurs qui pratiquent une agriculture pluviale non optimale, qui se trouvent être aussi les plus vulnérables et les plus pauvres des producteurs;

Nécessité de mettre au point des variétés résistant à la sécheresse et aux inondations et se prêtant à une utilisation plus rationnelle de l'eau;

Nécessité de répertorier et de diffuser les technologies nouvelles et traditionnelles pour économiser l'eau et les techniques intégrées de conservation des sols et de l'eau;

² A/51/116, annexe II.

³ Résolution 51/229 de l'Assemblée générale, annexe.

⁴ *Rapports de la Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques, Leipzig (Allemagne), 17-23 juin 1996* (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 1996), annexe 2.

Nécessité d'envisager d'utiliser des techniques de collecte des eaux pluviales et les étangs ou zones de retenue d'eau pour la production agricole pendant la saison sèche et pour l'élevage du bétail et la pisciculture;

Conservation des sols et de l'eau;

Importance des techniques de conservation des sols et de l'eau, y compris le labour suivant les courbes de niveau, les pratiques culturales de conservation des sols et les bandes tampons de protection;

Le type des sols, le genre de culture et la qualité de l'eau doivent être pris en considération eu égard à la disponibilité des ressources en terre et en eau;

Promotion des zones tampons riveraines;

Protection des zones humides;

Adoption d'une approche écosystémique du développement et de la planification;

Lutte contre la pollution chimique;

Promotion de systèmes intégrés de lutte contre les ennemis des cultures et de gestion des nutriments;

Encouragement de la production biologique des produits alimentaires;

Surveillance de la charge en matières nutritives et des pesticides dans les eaux souterraines et les eaux de surface (par exemple contamination des eaux souterraines par le nitrate en Europe et problèmes persistants de la mauvaise utilisation des pesticides en El Salvador);

Possibilités de production biologique;

Par ailleurs, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture devrait inclure la question de l'eau dans tous les préparatifs et discussions menés à l'occasion de la réunion préparatoire qu'il organise conjointement avec le Gouvernement néerlandais.

PROJET DE RÉOLUTION III

Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terre (y compris les ressources minérales) et des ressources en eau

Le Conseil économique et social,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terres (y compris les ressources minérales) et des ressources en eau⁵;

2. *Prie* le Secrétaire général d'établir un rapport, en partant du rapport susmentionné et en tenant compte des modifications proposées dans l'annexe à la présente résolution, et de le soumettre à la Commission du développement durable, à sa huitième session, en tant que document de base sur la gestion intégrée des ressources en terres.

⁵ E/C.7/1998/5.

Annexe

Révisions proposées au rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terres (y compris les ressources minérales) et des ressources en eau (E/C.7/1998/5)

I. Introduction

Ajouter un paragraphe portant sur les préoccupations exposées dans le document intersessions du Comité des ressources naturelles concernant les stratégies⁶ que suscitent les graves conséquences qu'il y aurait, pour la société dans son ensemble et les systèmes d'entretien de la vie sur lesquels elle repose, si on laissait la crise de l'eau qui menace, sous ses quatre principaux aspects (qualité, quantité, urbanisation et dégradation des sols), se transformer en crise généralisée. Étant donné l'interdépendance étroite entre l'eau douce et l'utilisation des terres, une telle crise se ferait sentir dans de nombreux secteurs de la société : santé, sécurité alimentaire, production économique, diversité biologique, etc.

Inclure un résumé des recommandations des principales réunions internationales sur la question de l'intégration de la gestion des ressources en terres et en eau – Mar del Plata, Dublin, Rio de Janeiro, etc.

II. Gestion : problèmes actuels et nouveaux

Ajouter des références au fait que les ressources en eau ne sont pas inépuisables et à la crise de l'eau, pour contrebalancer les paragraphes 7, 8 et 9 sur les limites des ressources en terres.

L'aménagement et la mise en valeur de l'espace doivent prendre en considération le fait que les ressources en eau ne sont pas inépuisables et répartir les besoins projetés de façon cohérente; cet aspect devrait être examiné.

Inclure une référence aux ressources forestières.

Au paragraphe 7, peut-être pourrait-on insérer le texte suivant : Les forêts, en général, contribuent à maintenir l'équilibre entre les systèmes d'entretien de la vie à l'intérieur de l'écosystème. Le déboisement détruit cet équilibre et expose l'écosystème à une dégradation toujours plus grande. Le rôle de la sylviculture dans l'utilisation des terres et les techniques de gestion des terres ne devrait donc pas être sous-estimé. L'interdépendance de la sylviculture et de l'agriculture dans la vie des populations rurales est désormais une question que les gouvernements doivent résoudre de façon intégrée.

Au paragraphe 9, il faudrait mentionner plus énergiquement l'usage abusif des produits agrochimiques.

Insérer le texte suivant **entre les paragraphes 10 et 11** :

La manière dont les rares ressources en eau sont réparties entre les différents utilisateurs en concurrence a des répercussions extrêmement importantes sur le bien-être des populations, le développement socioéconomique et la protection des écosystèmes. La satisfaction des besoins humains essentiels devrait être prise en compte dans l'élaboration et l'application des politiques de mise en valeur et d'affectation des ressources en eau. À cet égard, la répartition rationnelle et équitable des ressources en eau constitue l'un des principaux éléments des stratégies de développement rural et urbain qui visent à lutter contre la pauvreté en créant des emplois, en favorisant les

⁶ E/C.7/1996/6 et Corr.1, par. 13 à 30.

activités productrices de recettes et en accroissant la productivité. Il importe que ce type de stratégie privilégie la participation des communautés à un niveau le plus proche possible des utilisateurs et, en particulier, des femmes, qui, tant dans les zones rurales que dans les zones urbaines, gèrent au bout de la chaîne les ressources en eau, à la maison comme aux champs. Il convient à cet égard d'adopter des politiques spécifiques en vue de renforcer les capacités des institutions locales et de promouvoir la mise en valeur des ressources humaines.

Les évaluations économiques doivent prendre en compte les répercussions positives et négatives de la gestion des ressources en eau tant sur la santé des populations que sur celle des écosystèmes. Dans la mesure où il est indispensable d'octroyer des subventions afin de protéger la santé publique et d'assurer un accès équitable aux ressources communes, il convient d'en désigner clairement les bénéficiaires et de se conformer aux stratégies de développement rural. Il pourrait être nécessaire d'allouer des crédits supplémentaires à ce type de mesures, en accordant la priorité aux zones périurbaines et rurales. Il est également essentiel d'intégrer la mise en valeur et la gestion des ressources en eau à l'aménagement du territoire pour contribuer à stabiliser la situation des populations rurales en luttant contre la pauvreté et en favorisant la création d'emplois locaux en rapport avec l'utilisation rationnelle des ressources en terres et en eau.

III. Mesures visant à améliorer et à renforcer la planification spatiale des ressources en terres et en eau

Ajouter un paragraphe traitant du problème suivant : Étant donné que l'eau se déplace depuis les bassins versants vers l'embouchure des cours d'eau en fonction des lois naturelles, du climat et de la topographie, les collectivités du bassin dépendent de leur accès à l'eau et influent elles-mêmes sur la qualité et la quantité des ressources en eau accessibles à celles situées en aval. Comme l'a souligné le groupe d'experts d'Harare, il est essentiel d'adopter une gestion intégrée des ressources en eau afin de concilier les divers intérêts – nationaux ou internationaux – en jeu dans le bassin en ce qui concerne la qualité et la quantité de l'eau et des écosystèmes aquatiques. Il est nécessaire d'instaurer un dialogue constructif au niveau des bassins hydrographiques en vue de rechercher un consensus entre les utilisateurs des ressources en terres et en eau et les autres intéressés. Il conviendrait notamment d'adopter des méthodes spécifiques de lutte contre la pollution pour veiller à satisfaire les besoins successifs des utilisateurs en aval. Il faut intégrer la gestion et l'utilisation des ressources en terres et en eau et la gestion des déchets, autant de mesures qui devraient influencer la manière dont sont abordées les questions liées à la santé et à l'alimentation humaine, à l'emploi, à la lutte contre la pauvreté et à la santé des écosystèmes.

A. Intégration de la gestion des ressources en terres et en eau dans les stratégies socioéconomiques nationales

Il est recommandé de consacrer un encadré supplémentaire à l'initiative prise dans la vallée du Murray-Darling (Australie) en matière de gestion des ressources en terres et en eau.

Dans l'ensemble de cette section, accorder davantage d'attention (voire consacrer un paragraphe supplémentaire) aux approches encourageant la participation des communautés ainsi qu'à la situation des femmes.

B. Ressources en terres et en eau et sécurité alimentaire

Mentionner les nécessités suivantes :

Réévaluer la notion de sécurité alimentaire en tenant compte des pénuries en eau et mettre l'accent sur la satisfaction des besoins alimentaires essentiels par la diversification des cultures ou le commerce, selon les besoins, en se préoccupant notamment de la viabilité du système de production alimentaire, qui ne dépend pas seulement du niveau de la production mais aussi de la protection des ressources en terres et en eau.

Tenir compte comme il convient des pratiques agricoles traditionnelles.

Renforcer les services de vulgarisation agricole pour promouvoir les mesures d'économie des ressources en eau.

Réexaminer les méthodes d'irrigation à petite échelle telles que l'utilisation des eaux souterraines.

C. Ressources en terres et en eau et santé

Prendre des mesures pour encourager des approches viables à la production agricole, notamment l'agriculture organique.

Inclure l'analyse de la contamination des terres et des eaux par des éléments-traces dangereux et des métaux lourds, tels que le mercure employé pour l'amalgamation de l'or dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle.

Fournir des données actualisées au sujet des risques que représentent pour la santé les ressources en terres et en eau contaminées.

Envisager l'élimination des déchets solides, liquides et toxiques et leurs effets sur l'hydrologie des bassins.

D. Protection des écosystèmes terrestres et aquatiques

La première moitié du paragraphe devrait être maintenue. La relation entre la mise en valeur des ressources en terre et en eau et ses répercussions sur les écosystèmes, examinées aux paragraphes 60 à 66 du rapport du groupe d'experts d'Harare, peuvent être résumées.

Envisager de scinder le paragraphe en deux, un paragraphe étant axé sur les accords internationaux (plusieurs accords supplémentaires doivent être ajoutés, dont la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁷, la Convention sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique⁸, le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres)² ainsi qu'un accord relatif à l'évolution de la nécessité d'une réévaluation des politiques et des institutions sur la base des obligations découlant de traités.

Il importe d'évaluer la coopération internationale dans les cas de cours d'eau partagés et d'encourager la coopération entre pays d'amont et pays d'aval; la Convention sur le droit relatif aux utilisations des voies d'eau internationales à des fins autres que la navigation³ mérite d'être analysée étant donné son importance pour l'utilisation des terres, l'accès à l'eau et à l'assainissement, ainsi que du point de vue de questions d'environnement, et on pourrait envisager des exemples de coopération réussie, comme l'Autorité du Zambèze.

⁷ A/AC.237/18 (Part II)/Add.1 et Corr.1, annexe I.

⁸ A/49/84/Add.2, annexe, appendice II.

E. Gestion de l'information et systèmes de surveillance

Les pays voisins doivent échanger des données hydrologiques et hydrogéologiques de la même manière que des données météorologiques sont fournies par l'intermédiaire de l'Organisation météorologique mondiale.

Les données hydrologiques, hydrométéorologiques et hydrogéologiques doivent être accessibles au public sans délai, en particulier pour ce qui est de la gestion des inondations et de la sécheresse.

F. Cadre institutionnel et juridique et renforcement des capacités

Cette section pourrait être scindée comme suit : les paragraphes 32 à 34 pourraient constituer une section sur le renforcement des capacités et le paragraphe 35, une section sur les sexes/pécificités.

Les différentes stratégies en vue de la participation locale et de l'intégration des bassins devraient être précisées aux paragraphes 27 et 28.

Le potentiel de participation locale à l'exécution, à l'exploitation, à l'entretien et à la gestion d'ouvrages de distribution d'eau devrait être évalué.

Le paragraphe 30 étant un paragraphe d'ordre général, toute mention expresse de sols ou de minéraux est inutile et devrait de ce fait être supprimée.

Au paragraphe 31, il faudrait examiner l'acheminement des ressources financières par l'intermédiaire des organisations de gestion des bassins.

Il conviendrait d'encourager l'analyse économique de la gestion des bassins nationaux et internationaux.

H. Mobilisation de ressources financières

Évaluer l'importance d'une rationalisation des structures régulatrices et institutionnelles, qui devraient être plus transparentes afin de pouvoir mobiliser toutes les ressources disponibles.

À la première ligne du paragraphe 38, ajouter les mots «et les pays en transition» après «pays en développement».

B. Projets de décision qu'il est recommandé au Conseil d'adopter

2. Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement recommande au Conseil économique et social d'adopter les projets de décision ci-après :

PROJET DE DÉCISION I

Deuxième session du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

Le Conseil économique et social décide :

- a) Que la deuxième session du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement sera avancée et aura lieu du 14 au 25 août 2000;
- b) Que des dispositions seront prises pour que les deux sous-groupes du Comité (chargés respectivement de l'énergie et des ressources en eau) tiennent des réunions parallèles.

PROJET DE DÉCISION II

Rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement sur les travaux de sa première session et ordre du jour provisoire et documentation de la deuxième session du Comité

Le Conseil économique et social :

- a) Prend acte du rapport du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement sur les travaux de sa première session;
- b) Décide de transmettre le rapport du Comité à la Commission du développement durable;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la deuxième session du Comité tel qu'il figure ci-après :

Ordre du jour provisoire et documentation de la deuxième session du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Examen des rapports sur la planification intégrée et la gestion des terres et des ressources en eau que doit présenter le Secrétaire général à la Commission du développement durable à sa huitième session.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés en ce qui concerne l'approvisionnement en eau salubre et l'assainissement pour tous au cours des années 90

Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources foncières (y compris les ressources minérales) et des ressources en eau (révisé conformément aux directives figurant dans la résolution 1999/_ du Conseil économique et social) (voir chap. I, sect. A, projet de résolution III)

4. Résultats des travaux des septième et huitième sessions de la Commission du développement durable.

Documentation

Rapport oral

5. Renforcement et coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau.

Documentation

Rapport du Secrétaire général contenant les activités de coopération technique portant sur la mise en valeur des ressources en eau

6. Principales questions relatives à la planification intégrée et à la gestion de l'utilisation des sols et de la mise en valeur, l'utilisation et la protection des écosystèmes et des ressources en eau douce, l'accent étant mis en particulier sur l'impact sur la quantité et la qualité des eaux que se partagent des États riverains.

Documentation

Documentation à fournir par les membres du Comité au Secrétariat

7. Suivi de la première session du Comité.

Documentation

Rapport du Secrétaire général

8. Contribution à la neuvième session de la Commission du développement durable et à son processus préparatoire.

9. Rapport d'évaluation sur la situation énergétique dans le monde : implications pour la mise au point de politiques énergétiques viables.

10. Examen des principales questions et tendances en matière de mise en valeur et d'utilisation des sources d'énergie dans le contexte du développement durable :

- a) Énergie et secteur résidentiel;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- b) Sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie solaire;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- c) Nouveaux mécanismes financiers et instruments économiques permettant d'accélérer les investissements nécessaires à la mise en valeur de sources d'énergie viables;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- d) Stratégies et initiatives promettant d'accélérer la mise au point et en oeuvre de technologies énergétiques viables;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

- e) Coordination des activités menées par le système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie;

Documentation

Rapport du Secrétaire général

11. Utilisations multiples des ressources en eau (pour examen conjoint par les deux sous-groupes).

Documentation

Rapport du Secrétaire général

12. Ordre du jour provisoire de la troisième session du Comité.

13. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa deuxième session.

C. Décisions du Comité portées à l'attention du Conseil

3. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité, sont portées à l'attention du Conseil :

Décision 1/1. Contribution au processus préparatoire de la neuvième session de la Commission du développement durable

Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement décide de soumettre à la Commission du développement durable, à sa neuvième session, conformément aux dispositions de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social, la contribution au processus préparatoire de ladite session qui figure à l'annexe de la présente décision.

Annexe

Contribution au processus préparatoire de la neuvième session de la Commission du développement durable

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1998/46, le Conseil économique et social a demandé que le programme de travail du Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement et celui de la Commission du développement durable s'harmonisent et qu'en élaborant son programme de travail, le Comité tienne pleinement compte du programme de travail pluriannuel de la Commission et fasse en sorte que ses travaux complètent ceux de la Commission.

2. S'agissant du secteur de l'énergie, conformément au programme de travail pluriannuel de la Commission adopté par l'Assemblée générale à sa dix-neuvième session extraordinaire, le thème sectoriel de la neuvième session de la Commission en 2001 sera l'atmosphère et l'énergie et le sujet des débats en matière économique l'énergie et les transports. L'Assemblée a également indiqué que, conformément aux objectifs d'Action 21, la neuvième session de la Commission devrait contribuer à l'élaboration d'une stratégie assurant à tous un avenir énergétique viable.

3. Le Comité a par conséquent pris l'initiative, à sa première session, de contribuer utilement au processus préparatoire de la neuvième session de la Commission dès le début de ses travaux. Au cours de ses débats, il a examiné les questions relatives à un avenir énergétique viable qui étaient en suspens et identifié les sept principaux points qu'il convenait absolument d'aborder lors du processus préparatoire et qui devaient notamment être examinés par le Groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable et la Commission.

4. Le Comité a également examiné les diverses solutions susceptibles d'assurer un avenir énergétique viable et en a identifié six méritant de retenir l'attention. Il s'est aussi penché sur les différentes politiques et mesures à mettre en oeuvre pour parvenir à l'objectif d'un avenir énergétique viable.

5. Les recommandations du Comité concernant le processus préparatoire de la neuvième session de la Commission et les résultats de ses travaux figurent à la section II ci-après. Elles font l'objet d'un examen détaillé dans les sections III à VII.

II. Recommandations concernant le processus préparatoire de la neuvième session de la Commission et les résultats de ses travaux

6. Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement fait les recommandations ci-après concernant les résultats des travaux de la neuvième session de la Commission du développement durable :

A

La Commission jugera peut-être utile :

1. De mieux faire comprendre les problèmes d'énergie et de développement durable qui se poseront au cours du siècle prochain et d'améliorer les méthodes utilisées pour aborder ces questions;
2. De prendre acte des problèmes de développement en suspens et des questions relatives à une mise en valeur durable des sources d'énergie, en vue de faciliter la mise au point et en oeuvre de politiques énergétiques viables, notamment au niveau national dans un contexte régional;
3. De créer un mécanisme permettant d'élaborer progressivement une série de principes qui seraient acceptables par tous et qui constitueraient des recommandations sur les meilleures pratiques à adopter pour s'assurer un avenir énergétique viable.

B

La Commission souhaitera peut-être plus particulièrement :

1. Trouver moyen de faciliter l'accès à l'énergie, notamment dans les zones rurales et en voie d'urbanisation, et d'assurer la sécurité de l'approvisionnement énergétique et le développement du marché de l'énergie;
2. Trouver des solutions et prendre des mesures afin de transformer durablement les systèmes énergétiques et de considérablement réduire les émissions dans l'atmosphère liées à la production et à la consommation d'énergie, notamment celles de gaz à effet de serre;
3. Adopter des stratégies et initiatives promettant d'accélérer la mise au point et en oeuvre de technologies énergétiques viables;
4. Mettre au point de nouvelles méthodes et technologies visant à améliorer radicalement les performances du secteur des transports, au niveau tant de la consommation d'énergie que des émissions dans l'environnement;
5. Examiner les conditions dans lesquelles la libéralisation et la privatisation du secteur énergétique peuvent véritablement contribuer à son développement viable, en particulier dans les pays en développement;
6. Trouver moyen de résoudre les difficultés rencontrées pour mobiliser les ressources financières disponibles en vue d'accroître les investissements dans des systèmes énergétiques viables;
7. Trouver moyen de soutenir la mise au point et en oeuvre, au niveau national, de politiques et programmes d'action énergétiques viables, notamment de programmes destinés à satisfaire les besoins en énergie des zones rurales.

C

La Commission souhaitera peut-être en outre adopter et promouvoir, notamment au niveau international, des mesures permettant tout particulièrement :

1. D'améliorer l'efficacité énergétique et la qualité des matériaux;
2. D'accélérer la mise au point et l'utilisation de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables;
3. De réduire la pollution inhérente à la production et à l'utilisation des combustibles fossiles;
4. D'évaluer le rôle potentiel de l'énergie nucléaire dans un avenir énergétique viable, en pleine consultation avec les parties concernées et avec leur participation;
5. De mettre au point et d'utiliser dans le secteur des transports des carburants de remplacement et de nouvelles technologies moins polluants;
6. De développer et raccorder les réseaux de transport de l'énergie.

D

La Commission jugera peut-être bon enfin d'encourager :

1. Toute initiative régionale permettant d'examiner les problèmes et d'y trouver les solutions susceptibles d'assurer un avenir énergétique viable;
 2. L'évaluation et la diffusion systématiques des informations concernant l'efficacité des programmes menés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie;
 3. Le renforcement de la coopération et de la coordination sur les questions énergétiques entre organismes des Nations Unies par le biais d'un mécanisme approprié s'inspirant des dispositions régissant actuellement la coordination et la coopération interinstitutions dans le domaine de l'énergie aux niveaux mondial, régional et local.
7. Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement recommande la création dans les meilleurs délais d'un bureau du Groupe intergouvernemental à composition non limitée d'experts en matière d'énergie et de développement durable afin que les travaux préparatoires nécessaires audit groupe puissent commencer peu après la septième session de la Commission. Il conviendrait, pour faciliter les travaux de ce bureau, de lui fournir un soutien adapté.
8. Le Comité recommande également que les activités du Groupe d'experts ainsi que des groupes de travail spéciaux intersessions de la neuvième session de la Commission tiennent compte des recommandations du Comité concernant les résultats des travaux.
9. Le Comité s'est félicité de l'initiative prise par le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Conseil mondial de l'énergie d'établir, à titre de contribution au processus préparatoire et aux débats de la neuvième session de la Commission, une évaluation sur la situation énergétique dans le monde se fondant sur les observations d'experts de renom ainsi que les avis de certaines des parties concernées.
10. Le Comité propose aux organismes des Nations Unies de faire des contributions de fond tenant compte du présent rapport, si possible en coopération avec les parties intéressées.

11. Les membres du Comité sont prêts, individuellement ou collectivement, à contribuer au processus préparatoire, notamment en fournissant des conseils au Président du Groupe d'experts, en soutenant les travaux du bureau du Groupe d'experts et en établissant des documents sur certaines questions essentielles. Ils sont également disposés à examiner l'évaluation sur la situation énergétique dans le monde.

12. Afin de pouvoir contribuer comme il convient à la neuvième session de la Commission ainsi qu'à son processus préparatoire, le Comité demandera au Conseil économique et social de l'autoriser à avancer sa deuxième session, prévue pour 2001, à août 2000. Parmi les questions devant être examinées à cette session figurent :

a) La contribution à la neuvième session de la Commission du développement durable et à son processus préparatoire;

b) Le rapport d'évaluation sur la situation énergétique dans le monde : implications pour la mise au point de politiques énergétiques viables;

c) L'examen des principales questions et tendances en matière de mise en valeur et d'utilisation des sources d'énergie dans le contexte du développement durable, notamment :

i) Nouveaux mécanismes financiers et instruments économiques permettant d'accélérer les investissements nécessaires à la mise en valeur de sources d'énergie viables;

ii) Stratégies et initiatives promettant d'accélérer la mise au point et en oeuvre de technologies énergétiques viables.

III. Rôle essentiel de l'énergie dans le développement durable

13. L'énergie joue un rôle essentiel dans la réalisation des objectifs économiques, sociaux et environnementaux interdépendants promouvant un développement durable. Elle facilite les activités humaines et est essentielle à la vie. Il sera nécessaire, si l'on veut créer davantage d'emplois rémunérateurs et améliorer le niveau de vie des populations, en particulier dans les zones rurales et en voie d'urbanisation des pays en développement, de renforcer rapidement les services énergétiques. Il faudra également les renforcer pour faire face à l'accroissement de la population et à ses incidences, et notamment pouvoir lutter contre la pauvreté, tenir dûment compte de l'urbanisation et améliorer les services de santé et d'enseignement. Les pays industriels modernes sont fortement tributaires de l'énergie et leur croissance économique se traduira par des besoins accrus en énergie. Bien que la production et l'utilisation d'énergie soient responsables d'une dégradation de l'environnement résultant des déchets rejetés et des polluants émis, l'énergie joue un rôle important dans la protection de l'environnement, notamment parce qu'elle peut permettre de minimiser les effets négatifs de certains processus sur l'environnement.

14. La mise au point et l'application, dans les meilleurs délais, de technologies écologiquement rationnelles permettant de satisfaire les besoins énergétiques des générations actuelles et futures, joueront un rôle essentiel dans le développement durable de la société. Les stratégies énergétiques visant ce type de développement aux niveaux national, régional et mondial devraient à la fois être axées sur les objectifs à atteindre à long terme et tenir compte des impératifs à court terme en matière de développement durable.

IV. Questions essentielles

15. Le Comité note qu'il est impératif d'accorder toute l'attention requise aux questions ci-après si l'on veut élaborer une stratégie énergétique viable :

- a) Accessibilité de l'énergie;
- b) Énergie et émissions dans l'atmosphère;
- c) Mise au point de technologies énergétiques viables;
- d) Énergie et transports;
- e) Incidence de la libéralisation et de la privatisation;
- f) Financement adéquat;
- g) Formulation et mise en oeuvre de politiques énergétiques viables.

A. Accessibilité de l'énergie

16. Si l'on veut réaliser l'objectif du développement durable, il est essentiel de disposer de l'énergie nécessaire à un coût abordable. Les ressources d'énergie classiques permettant de faire face à l'accroissement des besoins énergétiques prévu au cours des décennies à venir pour autant que les techniques rendant possibles l'utilisation et l'exploitation efficaces de ces ressources soient mises au point; la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie renouvelables devraient élargir le choix dont on dispose actuellement.

17. Toutefois, d'un point de vue national et, dans une certaine mesure, régional, ce sont, compte tenu de la répartition inégale des sources d'énergie, du caractère inadapté des technologies qui en rendent l'exploitation onéreuse et écologiquement peu rationnelle, de l'absence de politiques appropriées, du fait que l'on connaît mal le potentiel de certaines de ces ressources, de l'insuffisance des investissements susceptibles d'en faciliter la mise en valeur et l'utilisation et du manque d'infrastructures, les questions de l'accessibilité de l'énergie et de la sécurité de l'approvisionnement qui méritent de retenir toute l'attention. Il conviendrait, par conséquent, de trouver moyen de remédier aux problèmes susmentionnés et, ce faisant, de faciliter l'accès aux ressources énergétiques et de renforcer la sécurité en matière de développement des marchés et d'approvisionnement afin d'être en mesure de satisfaire les besoins énergétiques, en particulier dans les zones tant rurales qu'urbaines des pays en développement.

B. Énergie et émissions dans l'atmosphère

18. La combustion de combustibles fossiles et l'utilisation insoutenable à terme de la biomasse entraînent une grave pollution de l'air, au niveau tant local que régional. L'extraction, la transformation et la combustion des combustibles fossiles se traduisent notamment par des concentrations toujours plus importantes de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, modifiant le bilan radiatif de l'atmosphère et susceptibles d'être à l'origine de changements climatiques. Les températures sur terre risquent de se modifier, le niveau de la mer de s'élever et les écosystèmes et la production alimentaire d'en pâtir. Il incombe par conséquent à la communauté internationale de s'employer avant tout à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

19. On sait pertinemment que si l'on souhaite stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre en deçà des niveaux dangereux, il faut à terme réduire les émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique bien au-dessous des niveaux actuels. Cela ne s'avérera possible que si l'on transforme les systèmes énergétiques de façon à réduire les émissions de gaz à

effet de serre de manière radicale. La mise en oeuvre du Protocole de Kyoto⁹ à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques constituerait une première étape.

C. Mise au point de technologies énergétiques viables

20. Il va de soi que pour s'acheminer vers des systèmes énergétiques viables, il ne faut pas se contenter de procéder à des ajustements marginaux ou en remplacement d'une technologie énergétique donnée. Il convient de mettre au point de nouvelles approches technologiques à différents niveaux dans tous les secteurs de la société. Il faut également concevoir de nouvelles technologies énergétiques contribuant à un avenir durable ainsi que des stratégies et initiatives novatrices visant à accélérer la mise au point et en oeuvre de technologies énergétiques écologiquement rationnelles en tenant compte d'aspects tels que l'accès équitable aux technologies, leur échelle optimale, leur compétitivité (éventuelle) et leurs coûts externes, le temps qui peut s'écouler entre leur mise au point et leur application durable, leur acceptation par le public et l'attitude des parties prenantes à leur égard.

21. Il convient de noter qu'une stratégie placée sous le signe de la durabilité ne peut exclure a priori la mise au point ou l'utilisation d'une ressource ou d'une technologie énergétique, quelle qu'elle soit. Il semble au contraire qu'il faille, pour renforcer la sécurité et la souplesse des approvisionnements en énergie, mettre au point autant de technologies que possible. Il convient toutefois également de s'assurer que les technologies mises au point sont durables et à cet effet de continuer à mettre au point des indicateurs de durabilité permettant d'évaluer les différents choix technologiques, et de formuler pour chacun de ces choix des normes de durabilité.

D. Énergie et transports

22. C'est le secteur des transports qui, au cours des 25 dernières années, a été le principal responsable de l'accroissement des besoins en pétrole. Il s'agit de l'un des secteurs consommateurs d'énergie dont le développement est le plus rapide, en particulier dans les pays en développement où le taux de croissance annuelle moyen du secteur pendant cette période a été d'environ 5 %. Partout dans le monde, les transports dépendent presque entièrement des hydrocarbures et consomment quelque 60 % de l'ensemble du pétrole produit. Les véhicules utilisant des carburants de substitution ne représentent encore qu'une infime fraction du parc mondial.

23. L'impact sur l'environnement des transports continue d'être très important. Ces derniers sont à l'origine d'une partie non négligeable des émissions de polluants gazeux, en particulier de gaz à effet de serre, et de matières particulaires. Les préoccupations qu'inspirent la qualité de l'air et le réchauffement de la planète dû à l'effet de serre ont conduit à la prise de mesures visant à réduire certains des impacts sur l'environnement et ayant eu des effets positifs, par exemple dans les zones urbaines. Certaines émissions imputables aux transports ont toutefois augmenté, en particulier le dioxyde de carbone.

24. De nouvelles technologies et méthodes sont actuellement mises au point pour améliorer l'efficacité du secteur des transports, tant en termes de consommation énergétique qu'en termes d'émissions dans l'environnement. Il s'agit notamment de nouveaux types de moyens de transport, de technologies de conversion de l'énergie beaucoup plus efficaces, de techniques permettant de quasiment supprimer les émissions et de la production et de l'utilisation de carburants de remplacement. Il convient d'accorder toute l'attention nécessaire aux possibilités qu'offrent ces formules et d'adopter politiques et mesures susceptibles d'accélérer leur mise au point et en oeuvre.

⁹ Voir FCCP/CP/1997/7/Add.1.

E. Incidence de la libéralisation et de la privatisation

25. La réforme du cadre réglementaire, la libéralisation et la privatisation figurent en bonne place à l'ordre du jour du secteur énergétique. L'objet de la réforme est d'améliorer la performance économique en facilitant la concurrence et en accroissant l'efficacité économique. On compte que la libéralisation, en particulier dans le secteur de l'électricité et du gaz, se traduira par des avantages importants à court et long terme tant pour l'économie que pour le consommateur.

26. Un plan de réforme peut toutefois comporter des risques et c'est la raison pour laquelle il convient de procéder avec rigueur et d'y incorporer un cadre réglementaire approprié¹⁰. L'un des risques éventuels est de voir la sécurité de l'approvisionnement du consommateur menacée. Il est possible d'assurer cette sécurité sur un marché de plus en plus libéralisé à condition d'instaurer la concurrence entre les fournisseurs, faute de quoi les gouvernements se doivent de prendre des mesures appropriées. Un autre risque concerne l'environnement. Il est nécessaire de mettre en place de nouveaux règlements et instruments de marché pour tenir compte des préférences de la société en matière d'environnement. L'une des options consiste à tarifier l'énergie de manière à mieux prendre en compte les coûts économiques et pour l'environnement. Parmi les autres options figurent notamment les «certificats verts» et les permis négociables. L'impact des réformes sur la mise au point et en oeuvre de technologies de pointe, telles que les technologies faisant appel à des combustibles fossiles propres et celles utilisant des sources d'énergie renouvelables, est également préoccupant. Il semble nécessaire d'adopter de nouvelles réglementations, telles que le Non-Fossil Fuel Obligation (NFFO) (obligation d'utiliser des combustibles non fossiles) au Royaume-Uni, si l'on veut promouvoir les innovations qui s'imposent dans le secteur énergétique.

27. Il est recommandé d'examiner comment et dans quelles conditions la libéralisation et la privatisation du secteur énergétique peuvent pleinement contribuer à son développement durable. Il convient d'accorder une attention toute particulière aux dispositions du cadre réglementaire devant permettre les réformes ainsi qu'à l'impact de la libéralisation et de la privatisation lorsque l'on aborde les problèmes des pays en développement, en particulier de leurs zones rurales et en voie d'urbanisation, en matière d'énergie et de développement.

F. Financement adéquat

28. Les investissements dans le secteur énergétique représentent de 15 à 20 % de l'ensemble des investissements en capital fixe au niveau mondial. Le passage à des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables et autres technologies viables se traduira le plus souvent par des coûts d'équipement plus élevés que ceux qui sont engagés pour l'approvisionnement en énergie fossile classique et, partant, par des besoins d'investissements accrus. Trouver le financement nécessaire à la modernisation du secteur énergétique constitue un problème tout particulier pour les pays en développement. Les ressources financières dont disposent les gouvernements et les organisations multilatérales sont en effet limitées et facteur plus important encore, dans de nombreux cas, les structures politiques, juridiques et institutionnelles nécessaires pour procéder à des investissements classiques sont insuffisantes ou font carrément défaut.

29. Il semblerait que le problème essentiel ne soit pas le manque de ressources financières mais plutôt les difficultés rencontrées pour mobiliser celles qui sont disponibles. Pour résoudre ce problème, de nombreux pays ont besoin d'obtenir une assistance au niveau de

¹⁰ Voir Chambre de commerce internationale, *Libéralisation et privatisation du secteur énergétique*, publication de la CCI 607/2 (Paris, décembre 1998).

la mise au point des structures et mécanismes leur permettant de réduire les risques en matière d'investissement et de trouver un financement. Faire concorder les objectifs des gouvernements et ceux des investisseurs peut constituer un obstacle et il s'ensuit que nombre de projets méritant d'être menés à bien ne sont jamais réalisés, ce qui prive les populations des services énergétiques commerciaux dont elles ont besoin. Il est essentiel que les organismes d'investissement opèrent au sein d'un cadre juridique adéquat et en toute transparence, aient un mandat bien défini et rendent compte des résultats obtenus. Il est instamment recommandé de mieux examiner les problèmes financiers et les solutions proposées, en particulier pour ce qui est de la question de subventions temporaires et/ou sociales acceptables. Il faut en outre s'employer à mettre au point de nouveaux mécanismes visant à accroître le volume des investissements permettant l'application de technologies énergétiques viables, en particulier celles promouvant l'efficacité énergétique et faisant appel à des sources d'énergie renouvelables. Il importe d'appeler l'attention des organismes de financement et d'assistance technique pertinents sur les programmes visant la mise sur pied de systèmes énergétiques viables et de les encourager à envisager de contribuer à l'exécution de ces programmes.

G. Formulation et mise en oeuvre de politiques énergétiques viables

30. Il est nécessaire d'élaborer de nouvelles politiques promouvant des stratégies énergétiques compatibles avec les objectifs en matière de développement durable définis lors des grandes conférences et dans les conventions des Nations Unies. Il convient, dans les meilleurs délais, de formuler, d'adopter et de mettre en oeuvre à l'échelon national des politiques énergétiques viables et des programmes d'action ainsi que des programmes d'autosuffisance favorisant la mise en valeur des sources d'énergie dans les zones rurales (voir Action 21, par. 14.94). Toute politique énergétique en faveur d'un développement durable devrait avoir pour principaux objectifs :

- a) D'assurer un approvisionnement stable, adéquat et efficace et un accès équitable aux services énergétiques;
- b) De promouvoir l'efficacité énergétique et les économies d'énergie;
- c) De minimiser les effets négatifs de la production et de la consommation d'énergie sur l'environnement;
- d) D'accélérer la mise au point et l'utilisation de ressources et technologies énergétiques qui soient viables.

Il est possible de parvenir à ces objectifs en créant un environnement encourageant les différents acteurs, et en particulier le secteur privé, à pleinement participer. Pour créer ce type d'environnement, il faut souvent renforcer les capacités locales, mettre en place les mécanismes institutionnels appropriés, notamment promouvoir le rôle des services publics, et établir le cadre réglementaire susceptible de favoriser de nouveaux investissements.

31. Les besoins en énergie à long terme des grands secteurs de consommation (urbanisation et habitat, transports, industrie et secteur énergétique lui-même) sont déterminés par le type d'infrastructures utilisées. Ces infrastructures ont une rigidité à long terme inhérente (40 à 50 ans) qui doit être prise en compte lors de la formulation d'une stratégie énergétique viable. Cela signifie qu'à court terme, il faut prendre des décisions et effectuer des choix en matière d'infrastructures qui favorisent un avenir énergétique viable.

32. La mise en oeuvre des politiques élaborées est une étape critique de chaque plan de développement. L'un des principaux problèmes est que de nombreux pays ont formulé des politiques et plans d'action énergétiques sans avoir les capacités ou la volonté politique de les mettre en oeuvre. Cela peut s'expliquer par un certain nombre de raisons, allant de la faiblesse des institutions chargées de leur application à l'existence de systèmes de subventions

en passant par le fait que le public ne se rend pas compte que les ressources financières manquent et par l'absence de connaissances techniques. Il est recommandé, dans le cadre du processus préparatoire de la neuvième session de la Commission, de formuler et de mettre en oeuvre des politiques énergétiques viables et compatibles avec les orientations définies lors des principales conférences et les grandes lignes des conventions des Nations Unies en se fondant sur les intrants fournis par les États Membres et les différentes parties prenantes. Il convient d'accorder une attention toute particulière à l'élaboration et à l'application de programmes énergétiques adaptés aux zones rurales.

V. Mesures à prendre pour assurer un avenir énergétique viable

33. Le Comité a identifié un certain nombre de mesures susceptibles d'assurer un avenir énergétique viable :

- a) Amélioration de l'efficacité énergétique et de la qualité des matériaux;
- b) Accélération de la mise au point et de l'utilisation de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables;
- c) Réduction de la pollution inhérente à la production et à l'utilisation des combustibles fossiles;
- d) Renforcement du rôle de l'énergie nucléaire dans un avenir énergétique viable;
- e) Utilisation par le secteur des transports de carburants de remplacement et de nouvelles technologies moins polluants;
- f) Développement et raccordement des réseaux de transport d'énergie.

A. Amélioration de l'efficacité énergétique et de la qualité des matériaux

34. En 1987 déjà, la Commission mondiale pour l'environnement et le développement était parvenue à la conclusion que la meilleure façon de mettre en place un système énergétique viable était d'adopter une stratégie énergétique raisonnable; cela revenait à dire que les pays devaient offrir les mêmes services énergétiques tout en réduisant de moitié les quantités d'énergie primaire actuellement consommées. Des économies d'énergie considérables ont pu être réalisées au cours de ces dernières décennies. Trois facteurs ont joué un rôle essentiel en la matière : l'accroissement des prix de l'énergie entre le début des années 70 et le milieu des années 80, les avancées technologiques et l'adoption de politiques visant à promouvoir l'efficacité énergétique.

35. Il est possible, encore aujourd'hui, d'améliorer l'efficacité énergétique grâce aux techniques commerciales disponibles et ce, dans tous les secteurs. Il va sans dire que les pays en développement qui, pour parvenir aux objectifs fixés en matière de développement, doivent consommer davantage d'énergie, s'assureront un avenir plus viable en appliquant ces technologies dès le départ. Les technologies modernes permettront en outre de progresser pendant encore longtemps. Il semble même possible à terme d'améliorer le taux d'efficacité de la conversion et de l'utilisation de l'énergie et de le faire passer de 50 à 90 % selon le secteur concerné. Pour analyser les possibilités jusqu'en 2020, on peut s'inspirer du scénario figurant dans une étude établie par le Secrétaire général¹¹. On y estime que si rien ne change d'ici à 2020, la consommation d'énergie mondiale s'accroîtra de 2 % environ par an en moyenne. Au contraire, l'adoption de technologies de pointe dans tous les secteurs d'ici à 2020 réduirait le taux de croissance de la consommation d'énergie à 1,3 % par an. La mise

¹¹ Voir Warrell *et al.*, «Potentials and policy implications of energy and material efficiency improvement» (New York, Organisation des Nations Unies, 1997).

en oeuvre de politiques énergétiques prévoyant l'élaboration et l'application accélérées de technologies nouvelles à haut rendement énergétique pourrait même limiter la croissance de la consommation d'énergie à 0,6 % par an. L'adoption de mesures améliorant la qualité des matériaux pourrait également contribuer à réduire le taux de croissance de la consommation d'énergie de façon à ce qu'il ne soit plus que de 0,2 % par an.

36. La production de matériaux représente environ un quart de la consommation mondiale d'énergie. Il est possible d'améliorer la durée de vie des matériaux en prenant diverses mesures – gestion appropriée, bonne conception des produits, remplacement de certains matériaux par d'autres, réutilisation des produits, recyclage des matériaux et utilisation de matériaux dont la qualité excède les normes. Ces mesures peuvent se traduire par des économies d'énergie appréciables et grandement réduire la quantité de déchets produits.

37. Il s'ensuit que, si l'on met en place une stratégie d'investissement dans le secteur énergétique plus équilibrée, se traduisant par un accroissement des investissements dans l'efficacité énergétique et l'amélioration de la qualité des matériaux et une réduction des investissements dans l'approvisionnement en énergie, tant les pays en développement que les pays industrialisés, seront à même de faire d'importantes économies sans pour autant sacrifier les services énergétiques. Les politiques énergétiques actuelles ne font toutefois pas suffisamment cas de l'efficacité énergétique en dépit du rôle capital que cette dernière doit jouer si l'on veut s'assurer un avenir énergétique viable. Les cadres réglementaires ne promeuvent en général pas les économies d'énergie. Il convient d'adopter une approche équilibrée visant à placer l'offre et la demande d'énergie sur le même plan. Si l'on souhaite faire de l'efficacité énergétique une réalité et s'assurer un avenir viable dans le domaine de l'énergie et des matériaux, il est nécessaire de procéder à des modifications radicales.

B. Accélération de la mise au point et de l'utilisation de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables

38. La part des sources d'énergie renouvelables commerciales et non commerciales est estimée actuellement à environ 18 % de l'ensemble de la consommation d'énergie mondiale. Cette part est beaucoup plus importante dans les pays en développement, et en particulier dans les zones rurales. L'énergie hydraulique et la biomasse sont de loin les sources d'énergie renouvelables les plus utilisées. Les avancées technologiques les plus récentes concernent la mise en valeur et l'utilisation de l'énergie hydroélectrique à petite échelle, géothermique, solaire et éolienne ainsi que de la biomasse mais ne satisfont que moins de 2 % des besoins mondiaux en énergie.

39. Il semblerait, d'après les projections concernant l'avenir des sources d'énergie renouvelables qui ont été faites, que la part de ces dernières pourrait représenter d'ici à l'an 2050, plus de la moitié de l'énergie commerciale. Accélérer la mise au point et l'utilisation de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables contribuera à résoudre les problèmes majeurs que constituent un approvisionnement inadapté, la difficulté d'accès aux sources d'énergie primaires dans différentes régions et les émissions dans l'environnement. Il faudra toutefois pour ce faire que les gouvernements, les entreprises et les organismes multilatéraux s'intéressant aux questions énergétiques modifient leurs politiques et méthodes dans les meilleurs délais.

40. Il conviendra de continuer à s'employer, aux niveaux local, national et international, à obtenir des données quantitatives et qualitatives sur les sources d'énergie renouvelables existantes en les recensant et à diffuser les informations pertinentes auprès des consommateurs et des décideurs afin de leur permettre de pleinement tirer parti des technologies faisant appel à ces sources d'énergie. Il faudra également dans les zones rurales qui ne sont pas reliées à des réseaux, lancer, pour répondre aux besoins locaux, des programmes d'investissement

dans des systèmes énergétiques ruraux décentralisés utilisant au mieux les sources d'énergie renouvelables existantes et financés, le cas échéant, par des sources régionales et mondiales.

41. À l'échelle nationale, il convient de définir des objectifs clefs permettant l'introduction de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables dans les secteurs qui sont de gros consommateurs d'énergie (logement, agriculture, transports et industrie) et de favoriser la mise au point et la commercialisation de ces technologies en sensibilisant et informant les consommateurs. Les programmes et projets de mise au point et en oeuvre de technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables d'information et de formation aux techniques ayant fait leurs preuves dans d'autres régions pourront éventuellement être financés par des organisations régionales et internationales.

42. Au nombre des éléments clefs de toute politique visant à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables figurent¹² : l'adoption d'une tarification rationnelle dans le secteur de l'énergie; l'élaboration de mesures d'incitation bien conçues; la fourniture de marchés stables aux producteurs d'énergie utilisant des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables; la fourniture de marchés stables pour ce type de technologies; l'harmonisation entre la rentabilité financière des projets énergétiques et les objectifs en matière d'environnement de la société; le renforcement de la participation de la communauté à la planification des projets et aux bénéfices qu'elle peut en tirer; la promotion de projets décentralisés dans les communautés isolées; l'élimination des obstacles institutionnels à l'utilisation des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables; et la promotion des activités de recherche-développement.

43. Il conviendrait de tirer des enseignements d'un certain nombre de projets menés à bien dans divers pays afin de mettre au point et en oeuvre des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables et, partant, de créer des emplois et des revenus et de promouvoir le développement social. Le Programme solaire mondial 1996-2005¹³ contient des recommandations utiles pour l'accélération de la mise au point et de l'utilisation des technologies faisant appel à des sources d'énergie renouvelables, applicables aux niveaux tant national qu'international.

C. Réduction de la pollution inhérente à la production et à l'utilisation des combustibles fossiles

44. La plupart des besoins en énergie mondiaux sont aujourd'hui satisfaits par les combustibles fossiles. Ces derniers devraient demeurer les principales sources d'énergie pendant encore de nombreuses décennies. Les besoins croissants en énergie, en particulier dans les pays en développement, font toutefois qu'il est nécessaire d'utiliser ces ressources non renouvelables avec modération dans l'intérêt des générations futures. Les modes actuels de production, de distribution et d'utilisation des combustibles fossiles menacent la capacité d'assimilation de l'environnement aux niveaux local, régional et mondial et se traduisent par l'émission de particules et de gaz à effet de serre et des retombées acides susceptibles d'avoir de graves incidences sur la santé, la production alimentaire, le milieu naturel et le système climatique. Il s'avère par conséquent nécessaire d'utiliser l'énergie fossile de manière plus efficace, d'améliorer la compatibilité environnementale des technologies ayant recours aux combustibles fossiles et de s'orienter vers des combustibles fossiles à faible teneur en carbone tels que le gaz naturel, et pour ce faire, de mettre au point et en oeuvre des technologies de pointe se caractérisant par des émissions de polluants presque nulles aux niveaux local et

¹² Voir E/C.13/1998/4.

¹³ Voir A/53/395, annexe.

régional et permettant de parvenir aux objectifs fixés en matière d'environnement à moindres frais.

45. Il convient d'accorder une attention toute particulière aux technologies de décarburation qui permettent l'utilisation des combustibles fossiles tout en réduisant fortement les émissions de dioxyde de carbone (CO₂). L'une des possibilités offertes est de produire de l'hydrogène à partir de combustibles fossiles et de stocker le sous-produit qu'est le CO₂. Une autre option consiste à récupérer le CO₂ produit par les centrales électriques utilisant des combustibles fossiles. Il est également possible de récupérer le CO₂ provenant de processus industriels à grande échelle comme la production d'hydrogène dans les raffineries et la fabrication d'ammoniac à partir de gaz naturel. La capture et la retenue du CO₂ produit lors de l'extraction des combustibles fossiles constituent encore une autre solution intéressante faisant actuellement l'objet d'expérimentations en Norvège. Les possibilités d'utilisation du CO₂ récupéré méritent examen mais sont encore relativement limitées. La plus grande partie du CO₂ doit par conséquent être stockée en sous-sol – dans les formations aquifères salines profondes, des champs de gaz naturel épuisés, des gisements houillers profonds – ou en mer à grande profondeur. Ce type de stockage doit être sûr et acceptable. Il faut, si l'on veut améliorer les technologies de récupération et de retenue du CO₂ et mieux les intégrer dans la mise en valeur durable des systèmes énergétiques, mener des travaux de recherche-développement et procéder à des essais. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques¹⁴ ayant mis l'accent sur la nécessité de réduire les gaz à effet de serre, et en particulier le CO₂, il convient de mieux examiner le potentiel des techniques de décarburation, car il s'agit là de la seule méthode susceptible de permettre une utilisation à plus long terme des combustibles fossiles.

D. Renforcement du rôle de l'énergie nucléaire dans un avenir énergétique viable

46. L'énergie nucléaire représente actuellement quelque 16 % de l'ensemble de la production électrique mondiale; soit l'équivalent d'environ 5 % de la consommation énergétique commerciale dans le monde. L'énergie nucléaire pourrait remplacer l'électricité produite par des centrales de base faisant appel aux combustibles fossiles dans de nombreuses régions du monde et pourrait ainsi contribuer à une réduction des émissions de CO₂. Il sera toutefois nécessaire de trouver des solutions acceptables à des problèmes tels que la sûreté des réacteurs, le traitement des déchets radioactifs, la prolifération des matières fissiles et le coût du cycle de vie. Il faudra probablement pour ce faire mettre au point de nouvelles technologies et nouveaux régimes de sûreté.

47. Le Comité recommande de déterminer, en consultation avec toutes les parties concernées et avec leur participation, dans quelles conditions la technologie nucléaire peut jouer un rôle important dans un avenir énergétique viable. Il recommande également d'évaluer les méthodes et les technologies susceptibles d'être mises au point et en oeuvre pour s'adapter à ces conditions. Il convient d'étudier tout particulièrement les technologies dont la sûreté est inhérente. Outre les technologies de fission, il faudra aussi examiner les perspectives (limitées ?) qu'offrent les technologies de fusion pour le siècle prochain.

E. Utilisation par le secteur des transports de carburants de remplacement et de nouvelles technologies moins polluants

48. La consommation énergétique toujours plus importante imputable au secteur des transports de tous les pays du monde, et en particulier des pays en développement, ainsi que

¹⁴ A/AC.237/18 (Part II)/Add.1 et Corr.1, annexe 1.

les préoccupations croissantes que suscitent les incidences sur l'environnement des émissions résultant de la combustion de produits pétroliers ont stimulé les travaux de recherche-développement portant sur des carburants plus propres et de nouvelles technologies en matière de transports.

49. Les carburants «propres» qui ont suscité le plus d'intérêt et font l'objet du plus grand nombre de tests sont le gaz naturel, l'électricité, le gaz de pétrole liquéfié, le méthanol, l'éthanol, l'ester méthylique de colza et l'hydrogène. Si l'on veut qu'ils soient largement utilisés, il faut que ces carburants remplissent certaines conditions au niveau par exemple des coûts, de l'approvisionnement, de la sécurité et des émissions. À ce jour, presque tous les véhicules fonctionnant grâce à des technologies faisant appel à des carburants de remplacement peuvent parcourir de petites distances (moins de 100 km); ceux fonctionnant à l'éthanol, au méthanol et au gaz de pétrole liquéfié peuvent parcourir des distances importantes (plus de 300 km) et ceux utilisant du gaz naturel comprimé quelque 300 kilomètres par jour.

50. La pénétration accrue sur les marchés des véhicules électriques (VE) dépendra des améliorations qui seront apportées en ce qui concerne la durée de chargement des batteries, la consommation et la puissance ainsi que de facteurs commerciaux tels que le coût, la préférence des consommateurs et les mesures prises par les fabricants pour s'adapter aux réglementations plus strictes en matière de qualité de l'air. L'utilisation de piles à combustible pourra éviter les problèmes d'autonomie et de durabilité de batteries des véhicules électriques. L'hydrogène est le combustible idéal pour ces piles, mais le méthanol, le gaz naturel et le carburant auto peuvent également se révéler adaptés s'ils font l'objet d'un traitement adéquat. La plupart des grands fabricants d'automobiles s'orientent aujourd'hui vers la production de véhicules utilisant des piles à combustible. Certains utilisent des réservoirs à hydrogène et d'autres du méthanol liquide ou même de l'essence. Un certain nombre de grands fabricants se sont fixés de concert l'an 2004 pour la mise au point d'un véhicule commercial doté d'un groupe motopropulseur à pile à combustible.

51. Parmi les carburants les moins polluants susceptibles d'être prochainement utilisés par le secteur des transports, le gaz naturel semble être le mieux à même de remplacer l'essence et le diesel, notamment lorsqu'il s'agit de parcs de véhicules : il est abondant, performant, propre, relativement peu coûteux et facilement disponible, en particulier dans les pays où les réseaux de transport sont importants. Il convient maintenant de remédier au problème des fuites qui ont des incidences sur le climat.

F. Développement et raccordement des réseaux de transport d'énergie

52. Le raccordement des réseaux nationaux de transport de l'électricité et du gaz naturel au niveau régional est une question sur laquelle il convient de se pencher car il représente un excellent moyen pour les pays industrialisés, les pays en développement et les pays en transition de coopérer. Ce type de coopération permettrait à ces pays :

- a) De réduire les dépenses inhérentes à tout nouvel investissement;
- b) D'améliorer la sécurité de l'approvisionnement en énergie et de faciliter la diversification énergétique;
- c) De promouvoir la concurrence avec les marchés internationaux libéralisés de l'électricité et du gaz;
- d) De faciliter la prise de mesures permettant de gérer la charge;
- e) De réduire les coûts de transport tant de l'électricité que du gaz naturel;
- f) De renforcer la coopération économique et technique dans le secteur énergétique;

g) De promouvoir l'utilisation du gaz naturel aux niveaux régional et international.

53. Pour le transport de l'électricité sur plus de 700 km, grâce soit à des lignes aériennes soit à des câbles immergés, l'utilisation de courant continu à haute tension est moins coûteuse et se traduit par moins de pertes d'énergie que l'utilisation de courant alternatif. Il s'ensuit que la transmission de courant continu sur une longue distance constitue un mode envisageable de transport de l'hydroélectricité et de l'électricité d'origine éolienne, solaire et faisant appel à la biomasse, vers des centres de consommation éloignés. Il est possible de bien utiliser ces capacités de transmission en ne disposant que de sources d'énergie renouvelables intermittentes à condition d'utiliser également des systèmes de stockage de l'énergie sous forme d'air comprimé ou autres.

VI. Pour un avenir énergétique durable - politiques et mesures

54. On ne peut réfléchir aux politiques et mesures visant à assurer un avenir énergétique durable sans aborder certaines questions cruciales :

- a) L'élaboration et l'application de politiques nationales pour une énergie durable;
- b) Le cadre réglementaire de l'exécution des politiques énergétiques;
- c) Le financement et l'investissement, y compris le financement de la recherche-développement;
- d) Les instruments économiques propres à favoriser la mise en valeur durable des ressources énergétiques;
- e) Le renforcement des capacités;
- f) La coopération internationale.

A. Élaboration et application de politiques nationales pour une énergie durable

55. La mise en valeur des ressources énergétiques et la mise en place de systèmes énergétiques durables doivent être compatibles avec les objectifs du développement durable, au niveau national, à savoir le développement économique et social et le relèvement du niveau de vie de tous. Toute politique énergétique nationale visant à la durabilité doit :

- a) Être dynamique et être menée en connaissance de cause en collaboration avec toutes les parties intéressées et avec leur pleine participation;
- b) Faire largement appel aux ressources, aux connaissances et à l'expérience là où elles se trouvent et en favoriser en permanence le développement, notamment en vue de produire des informations sur les questions d'énergie;
- c) Prévoir une marge de manoeuvre, notamment en vue de permettre le recours à la gamme de sources d'énergie la plus souhaitable, présentant le meilleur rendement et ayant le moins d'effets nocifs sur l'environnement;
- d) Faire en sorte que les ressources disponibles soient effectivement consacrées aux problèmes les plus importants;
- e) Permettre de concilier des objectifs contradictoires, comme la compétitivité, la sécurité d'approvisionnement, l'alimentation des zones rurales en énergie, la protection de l'environnement et la prestation d'autres services publics;
- f) Créer des conditions favorables au développement et à la mobilisation de ressources financières destinées à l'investissement;
- g) Tenir compte des longs délais nécessaires à la mise au point et à l'application d'un système énergétique durable.

B. Cadre réglementaire de l'exécution des politiques énergétiques

56. Le dispositif réglementaire est un élément important des politiques et mesures en faveur d'un avenir énergétique durable. Des dispositions réglementaires qui fixent des normes de rendement et créent des incitations reposant sur la concurrence sont sources d'efficacité et d'innovation du fait qu'elles encouragent l'adoption des stratégies les moins coûteuses et les plus originales. Les dispositions réglementaires doivent présenter les caractéristiques suivantes :

- a) Elles doivent être indépendantes et efficaces et permettre de trouver la juste mesure entre la nécessaire intervention et la liberté d'action des parties intéressées;
- b) Elles doivent permettre de créer les conditions nécessaires à la mise en valeur durable des ressources énergétiques;
- c) Elles doivent viser aux objectifs recherchés et non aux moyens d'atteindre ces objectifs, lesquels doivent résulter du libre jeu de la concurrence et se caractériser par une diversité d'approche;
- d) Elles doivent viser à réaliser l'objectif de la mise en valeur durable des ressources énergétiques au moindre coût;
- e) Elles doivent être axées sur les résultats, dont il doit être rendu compte, étant entendu toutefois que la plus grande flexibilité doit être prévue quant aux moyens à mettre en oeuvre;
- f) Elles doivent être fondées sur les connaissances scientifiques et économiques des plus avancées et soumises à l'examen des experts et du public;
- g) Elles doivent être formulées en collaboration avec tous les intéressés et avec leur pleine participation;
- h) Elles doivent pouvoir être comprises de ceux qu'elles touchent.

C. Financement et investissement, y compris financement de la recherche-développement

57. Il est essentiel de trouver de nouveaux moyens de financer la mise en valeur durable des ressources énergétiques, y compris des sources d'énergie renouvelables – tout en poursuivant l'effort en vue d'accroître l'aide publique au développement, de reconstituer le Fonds pour l'environnement mondial et d'encourager l'investissement privé, national et étranger. Il est en outre indispensable de mobiliser, aux niveaux national, régional et international, les ressources financières extérieures en faveur d'une mise en valeur rationnelle des sources d'énergie. Les gouvernements nationaux doivent créer des conditions favorables à l'investissement afin d'attirer les flux de capitaux et de les canaliser vers cet objectif.

58. On a noté avec beaucoup d'inquiétude l'insuffisance des fonds consacrés à la recherche-développement sur les systèmes énergétiques durables, cette situation risquant d'être préjudiciable à la mise au point et à l'application de techniques adaptées, viables et écologiquement rationnelles qui pourraient permettre de réaliser des progrès considérables vers l'exploitation rationnelle des sources d'énergie.

59. Il est évident que la communauté internationale doit se mobiliser d'urgence pour accroître les moyens financiers disponibles dans ce domaine et pour réactiver et intensifier la recherche-développement.

D. Instruments économiques propres à favoriser la mise en valeur durable des ressources énergétiques

60. Les instruments économiques – taxes, redevances, subventions, création de marchés – peuvent constituer un moyen efficace et rentable d’instaurer des systèmes énergétiques durables. Ils peuvent aussi permettre de réduire le coût de la mise au point et de l’instauration de tels systèmes. Les instruments économiques fonctionnent essentiellement aux niveaux national et local mais ils peuvent aussi être adaptés efficacement aux niveaux régional et international. Ils doivent s’accompagner de mécanismes de compensation destinés à atténuer les effets de distorsion qu’ils peuvent avoir au sein de différents groupes sociaux et économiques. Ils doivent être conçus et orientés sur la base de considérations scientifiques, économiques et sociales rationnelles et avec la pleine participation de tous les intéressés, y compris des principaux groupes, au débat sur leur conception et leur mise en application. Les instruments économiques ne doivent pas fonctionner isolément. Ils doivent être associés à des mesures de réglementation directe (redevances d’émission accompagnées d’une réglementation, par exemple), leur rôle étant de renforcer la réglementation ou de produire les fonds nécessaires.

61. Les instruments économiques doivent permettre de faciliter l’allocation rationnelle des ressources énergétiques et de réduire les effets sur l’environnement en supprimant les subventions dont bénéficient actuellement certaines sources d’énergie ou du moins en les rendant plus transparentes; en libéralisant les prix de l’énergie, notamment au moyen d’une prise en compte progressive du coût écologique; en stimulant la concurrence; et en réglant la question des responsabilités sur le plan écologique. De nombreux systèmes d’aide financière différents peuvent être utilisés pour accélérer le recours à des systèmes durables d’exploitation des ressources énergétiques, y compris les subventions ciblées.

E. Renforcement des capacités

62. Nombre de pays en développement ne disposent pas encore de ressources humaines, techniques et financières suffisantes, ce qui a pour effet de limiter leur capacité nationale de mise au point et d’utilisation de systèmes énergétiques viables. Il convient de renforcer les capacités nationales, notamment les institutions. La communauté internationale a un rôle important à jouer à cet égard. Elle doit renouveler son engagement et renforcer son appui en faveur des pays en développement pour leur permettre de se doter des moyens de formuler et d’appliquer des politiques visant à la mise en valeur durable des sources d’énergie. Un effort particulier devrait être fait pour renforcer leurs moyens d’absorber, d’adapter et de produire des techniques permettant une exploitation rationnelle de l’énergie. Les pays développés et le secteur privé, en collaboration avec les institutions internationales compétentes, doivent redoubler d’efforts pour partager réellement leurs connaissances et leur expérience sur les techniques d’exploitation respectueuses de l’environnement, ainsi que les données dont ils disposent.

F. Coopération internationale

63. Il faut intensifier la coopération internationale, y compris la coopération Sud-Sud, afin de créer un système énergétique écologiquement rationnel, abordable et présentant un bon rapport coût-efficacité. La coopération internationale est essentielle à plusieurs égards : économies d’énergie, augmentation des rendements énergétiques, recours aux sources d’énergie renouvelables, recherche-développement, diffusion de techniques novatrices dans le domaine de l’énergie. Pour que l’internalisation progressive du coût écologique aboutisse à l’adoption de modes de consommation de l’énergie plus viables et tenant pleinement compte de la situation économique, sociale et écologique de tous les pays et en particulier des pays en développement, il faut que la communauté internationale coopère en vue de limiter au maximum les incidences que les politiques et mesures en ce sens pourraient avoir sur le

processus de développement. Comme indiqué dans d'autres parties du rapport, la coopération internationale est également nécessaire en matière de financement, de renforcement des capacités et de diffusion de l'information sur les techniques énergétiques respectueuses de l'environnement.

VII. Rôle et responsabilité des différentes parties prenantes dans la mise en place de systèmes énergétiques viables

64. Pour évoluer, sur une base intégrée, vers un avenir énergétique viable, il faudra s'unir pour cerner et articuler les uns par rapport aux autres les objectifs recherchés et les moyens de les atteindre, ce grâce à la participation active de tous les intéressés et grâce à un renforcement du dialogue. Le rôle et la responsabilité de toutes les parties prenantes dans la construction d'un avenir énergétique viable consisteront notamment :

- a) À mettre en commun l'expérience et les connaissances de chacun en tant que producteur et consommateur d'énergie et de services connexes;
- b) À diffuser des informations sur les sources d'énergie durables et les techniques connexes et à sensibiliser le public;
- c) À mobiliser des moyens financiers en vue de la mise en valeur durable des ressources énergétiques et au service de la recherche-développement sur de nouvelles techniques respectueuses de l'environnement;
- d) À mettre au point, acquérir, adapter et utiliser des techniques énergétiques écologiquement rationnelles;
- e) À rendre les intéressés plus réceptifs aux nouvelles technologies et plus disposés à en payer le coût intégral.

Décision 1/2. Convocation d'une réunion sur les incidences écologiques des petites exploitations minières et des exploitations minières artisanales

Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement décide d'inviter le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et avec les industries extractives, à examiner la possibilité de convoquer une réunion sur les questions relatives aux effets sur l'environnement des petites exploitations minières et des exploitations minières artisanales, y compris, mais non exclusivement, la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines.

Chapitre II

Questions examinées par le Sous-Groupe sur l'énergie

A. Contribution aux préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable

1. Aux première et deuxième séances du Sous-Groupe chargé d'examiner les questions énergétiques, les 5 et 7 avril 1999, et à sa 4e séance, le 16 avril 1999, le Comité a examiné le point 3 de son ordre du jour.
2. Aux première et deuxième séances du sous-groupe, le Vice-Président du sous-groupe, Wilhelmus C. Turkenburg, a fait des déclarations.
3. À la deuxième séance du sous-groupe, des déclarations ont été faites par M. Devin, M. Katsande, M. Kharobaian, M. Bravo Trejos, M. Pavlovschi, M. Boumaour, M. Ingimarsson, M. Wright, M. Derogan, M. Meshref et M. Zhang.
4. À la même séance, une déclaration a été faite par le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).
5. Toujours à la même séance, un représentant de la Division du développement durable du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a fait une déclaration.

Décision prise par le Comité

6. À sa 4e séance, le 16 avril, le Comité était saisi d'un document informel sur sa contribution aux préparatifs de la neuvième session de Commission du développement durable.
7. À la même séance, le Comité a décidé de présenter ce document informel en tant que contribution aux préparatifs de la neuvième session de la Commission du développement durable, conformément aux dispositions de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social (voir chap. I, sect. C, décision 1/1).
8. Avant que la décision ne soit adoptée, un membre du Comité a fait une déclaration tendant à ce que le paragraphe ci-après soit inséré après le paragraphe 43, dans la section V.B du document présenté à titre de contribution :

«Il convient de noter à cet égard que le Programme solaire mondial 1996-2005, qui est en cours d'exécution, comporte une série de recommandations applicables tant au niveau national qu'au niveau international, concernant la mise au point et l'utilisation de techniques faisant appel à des sources d'énergie renouvelables. Ces recommandations ont été formulées sur la base des engagements pris dans la Déclaration d'Harare sur l'énergie solaire et le développement durable faite par les 104 délégations officielles qui ont participé au Sommet solaire mondial (Harare, septembre 1996). Par sa résolution 53/7, l'Assemblée générale a approuvé le Programme solaire mondial 1996-2005 en tant que contribution au processus général de développement durable et invité tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à contribuer au succès de sa mise en oeuvre.»

B. Examen des principales questions et tendances en matière d'utilisation de l'énergie dans le contexte du développement durable

9. Le Comité a examiné le point 5 de son ordre du jour à la 4e et à la 5e séance du Sous-Groupe sur l'énergie, le 14 avril 1999.

10. Il était saisi du rapport du Secrétaire général sur le suivi des sessions précédentes du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement (E/C.13/1998/2).

11. À la 4e séance du Sous-Groupe, le représentant du Service de l'énergie et des transports de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire puis M. Devin, Vice-Président du Sous-Groupe, et MM. Katsande et Pavlovski ont également fait des déclarations.

12. À la même séance, le représentant de l'UNESCO a également fait une déclaration.

13. En 1991, dans un projet de résolution qu'il demandait au Conseil économique et social d'adopter, l'ancien Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement a invité les États membres, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales et le secteur privé à prendre des mesures précises concernant les options suivantes : a) utilisation plus rationnelle de l'énergie et matériaux à forte intensité énergétique; b) utilisation accrue des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; c) production et utilisation plus rationnelle des combustibles fossiles; et d) recours à des combustibles de substitution en remplaçant les combustibles à forte teneur en carbone par des combustibles à teneur en carbone faible ou nulle. Il a également prié le Secrétaire général et le système des Nations Unies d'utiliser tous les moyens nécessaires pour encourager l'avènement d'un système énergétique mondial compatible avec le développement durable et de prendre à cette fin des initiatives précises. L'ancien Comité a en outre recommandé que le Secrétaire général coordonne l'échange d'informations et de données d'expérience dans le domaine de la recherche, de la mise au point et des applications des techniques de production d'énergies renouvelables; améliore l'échange d'informations sur les activités entreprises dans le domaine de l'énergie au sein du système des Nations Unies, encourage des activités conjointes lors de la mise en oeuvre des programmes relatifs à l'énergie au sein du système des Nations Unies; améliore la coordination des programmes relatifs à l'énergie au sein du système des Nations Unies lors de l'élaboration du budget-programme, tire pleinement parti des commissions régionales dans ces efforts de coordination et s'efforce d'étendre la coordination des activités entreprises dans le domaine de l'énergie aux organismes n'appartenant pas au système des Nations Unies.

14. L'ancien Comité a également demandé au Conseil économique et social de tenir une session extraordinaire afin de fournir des avis concernant l'énergie au service du développement rural à la Commission du développement durable, à sa session d'avril 1995, lorsque celle-ci examinerait le chapitre 14 d'Action 21 (promotion du développement agricole et rural durable)¹⁵. Dans son rapport sur sa session extraordinaire, que le Conseil a approuvé, l'ancien Comité a demandé à la Commission du développement durable d'inviter tous les États, les entités du système des Nations Unies et des autres organisations intergouvernementales à accorder, s'il y a lieu, un haut degré de priorité à certaines mesures tendant à faciliter la fourniture de services énergétiques en priorité aux zones rurales.

15. À sa deuxième session, en 1996, l'ancien Comité a invité les États membres et les organismes des Nations Unies à envisager de convoquer, en 2001, une conférence des Nations Unies sur l'énergie au XXIe siècle. Il a également demandé au Secrétaire général d'étudier la possibilité de renforcer la coordination des organisations et organes du système des Nations Unies dans le secteur de l'énergie. Il l'a prié en outre d'étudier, en consultation avec les commissions régionales et autres organismes des Nations Unies, les moyens de renforcer les capacités dans le secteur de l'énergie pour le développement durable.

¹⁵ *Rapport sur la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992*, vol. I, *Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.1.8 et rectificatif), résolution 1, annexe II.

16. Après avoir examiné les décisions et recommandations de l'ancien Comité, la Commission du développement durable et le Conseil économique et social ont, à leur tour, décidé de mesures appropriées. Il est manifeste que les activités et programmes menés par plusieurs organismes du système des Nations Unies ont été influencés par les décisions et recommandations de l'ancien Comité. Toutefois, de nombreux gouvernements n'ont pas fourni, comme il leur avait été demandé, des informations sur les mesures qu'ils ont prises pour donner suite aux décisions de l'ancien Comité qui ont été entérinées par le Conseil. À ce jour, une seule organisation du système des Nations Unies a fourni des informations sur l'utilité des décisions et des rapports des différentes sessions de l'ancien Comité pour leurs travaux et la mesure dans laquelle ces rapports ont été exploités. Le Comité a noté que, depuis la tenue du Sommet solaire mondial, les 16 et 17 septembre 1996 à Harare, l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/7 a invité tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies à contribuer au succès de la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 (A/53/395, annexe).

17. Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles pour le développement a noté que des progrès avaient été accomplis dans l'amélioration de la coordination des activités relatives à l'énergie dans le système des Nations Unies et a pris note avec satisfaction des travaux de l'ancien Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement. Il a également noté que les questions soulevées par l'ancien Comité avaient influé sur les points de vue concernant l'énergie et le développement durable et que le prochain examen des questions de l'énergie à la neuvième session de la Commission du développement durable découle en partie des idées présentées par le Comité. En outre, le travail de l'ancien Comité a probablement stimulé les initiatives prises par divers pays, comme l'organisation d'un atelier d'experts sur le thème «Promotion de l'établissement d'un lien entre l'énergie et le développement durable dans le cadre des institutions internationales», tenu à Vienne du 22 au 24 janvier 1997, et d'une réunion d'experts sur les sources d'énergie renouvelables, tenue également à Vienne, du 15 au 17 juin 1998 sous l'égide du Gouvernement autrichien. La somme d'informations accumulées par l'ancien Comité a influé sur la manière dont la problématique du développement durable traite la question de l'énergie.

18. Le Comité a pris note avec satisfaction de la confiance et de l'appui dont a bénéficié l'ancien Comité de la part de la Commission du développement durable et a souligné l'importance d'un tel appui pour les travaux du Comité actuel. La coopération entre le Comité et les organismes des Nations Unies est une question vitale, car les efforts déployés dans le domaine énergétique doivent être accélérés. Le Comité doit donc maintenir des liens étroits avec tous les organismes et institutions des Nations Unies qui s'occupent de questions énergétiques. Il importe également de réactiver les efforts tendant à encourager une plus large participation aux travaux du Comité, notamment de la part des ONG concernées par l'énergie et le développement durable et d'autres organisations qui s'occupent de questions liées à l'énergie, comme l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP), la Conférence mondiale de l'énergie (CME), le World Resources Institute (WRI), et le réseau international d'informations sur les sciences de la terre. Le Comité a noté que d'autres activités entreprises par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de la préparation de la neuvième session de la Commission du développement durable pourraient également intéresser ces ONG et a proposé d'utiliser les moyens électroniques pour mieux faire connaître les travaux du Comité ainsi que ceux des institutions et organismes des Nations Unies dans le domaine de l'énergie et du développement durable.

**1. Technologies écologiquement rationnelles et efficaces
dans le domaine des sources d'énergie fossiles**

19. Le Comité a examiné le point 5 a) à la 4e séance du Sous-Groupe.

20. Le Comité était saisi du rapport du Secrétaire général sur les technologies écologique-ment rationnelles et efficaces dans le domaine des sources d'énergie fossiles (E/C.13/1998/3).

21. À la 4e séance du Sous-Groupe, le représentant du Service de l'énergie et des transports de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire, après quoi M. Meshref, Vice-Président du Sous-Groupe et MM. Pavlovski, Kahrobaian et Derogan ont également fait des déclarations.

* * *

22. Les combustibles fossiles sont la principale source d'énergie dans le monde. Mais, il importe d'améliorer le rendement de l'utilisation de l'énergie fossile, de protéger l'environnement et de passer à des combustibles moins nocifs pour l'environnement. La plus grande partie de l'énergie fossile est d'abord convertie et transformée en d'autres formes d'énergie avant d'être utilisée. Il existe plusieurs méthodes permettant d'améliorer le rendement de conversion, notamment pour la production d'électricité et le raffinage du pétrole. Les possibilités de réduction des émissions de polluants sont à peu près proportionnelles aux possibilités d'améliorer les rendements. Parmi les technologies appliquées actuellement pour rendre la conversion plus efficace, on peut citer l'introduction de centrales à cycle combiné, fonctionnant au gaz ou au charbon à cycle de vapeur supercritique. D'autres innovations sont en cours pour l'utilisation de systèmes de nettoyage des gaz de combustion, les techniques du cycle combiné avec gazéification intégrée et la combustion en lit fluidisé. Les piles à combustible carbonifère offrent également des possibilités intéressantes. Ces améliorations techniques offrent d'importants avantages secondaires, tels que la réduction des émissions de polluants. En outre, les techniques de combustion dont le degré d'émission est proche de zéro et les techniques de décarburation offrent des perspectives prometteuses. Parallèlement aux techniques de conversion, il importe d'améliorer les techniques de l'utilisation finale de l'énergie dans les différents secteurs de l'économie.

23. En 1990, 9 gtep d'énergie primaire ont produit 6,4 gtep d'énergie finale livrée aux consommateurs, soit un volume d'énergie utile, après conversion dans les appareils ou dispositifs finals, estimée à 3,3 gtep. La production de ces 3,3 gtep d'énergie utile a donné lieu à 5,7 gtep d'énergie rejetée. La majeure partie en est rejetée dans l'environnement sous forme de chaleur (de faible température), à l'exception des pertes et des résidus provenant notamment de la combustion incomplète de combustibles. Ainsi, le rendement mondial de conversion de l'énergie primaire en énergie utile est de 37 %.

24. Améliorer l'efficacité de la conversion est une mesure importante si l'on veut réduire les besoins en énergie primaire par unité de service énergétique, et aussi réduire les quantités de combustibles nécessaires de même que les impacts écologiques à tous les niveaux. Il est possible d'améliorer l'efficacité que ce soit au niveau de la conversion, du raffinage de pétrole ou de la consommation. L'évolution technologique, alliée à une bonne maintenance et à des pratiques d'exploitation avisées, sont les éléments essentiels pour accroître le rendement de la conversion.

25. La structure de l'utilisation finale de l'énergie influe de façon déterminante sur le rendement global de la conversion de l'énergie fossile. En fait, le rendement de l'utilisation finale de l'énergie peut avoir plus d'importance, pour le rendement global du cycle du combustible, que le rendement des diverses opérations ayant lieu en amont. Les diverses techniques qui font une utilisation finale de l'énergie n'offrent que peu de possibilités de substitution entre les différentes sources d'énergie primaire et de combustibles fossiles. Comme c'est la demande de services énergétiques qui détermine le cycle du combustible, il importe de réfléchir au moyen d'améliorer le fonctionnement des différents procédés

d'utilisation finale de l'énergie. Bien qu'il existe de vastes possibilités de gestion de la demande et d'amélioration des rendements de l'utilisation finale de l'énergie, certains obstacles, en particulier dans les pays en développement, ont trait à diverses formes d'échec de l'affectation des ressources par le marché, aux politiques de tarification, à diverses pesanteurs institutionnelles, aux choix des consommateurs, à la structure des moyens incitatifs, à l'accès au crédit et diverses contraintes infrastructurelles.

26. La pénurie de capital, en particulier dans les pays en développement et dans certains pays en transition économique, sera sans doute un obstacle majeur à l'adoption de techniques de pointe dans le secteur énergétique. En outre, la mise en oeuvre des techniques de production de l'énergie se heurtera à la concurrence d'autres besoins de développement pour l'obtention d'un capital nécessairement limité. Les mesures qui rendraient plus attrayantes, pour le marché, les techniques de production et de conversion de l'énergie aideraient à résoudre certaines des difficultés de financement en réduisant les risques, l'incertitude et les besoins de capitaux pour l'investissement initial. Pour intéresser le secteur privé à l'application de techniques de pointe, il est souvent indispensable d'éliminer divers obstacles institutionnels. La réforme de la réglementation et la déréglementation ont permis à des petits producteurs d'énergie indépendants d'avoir accès aux réseaux de distribution d'électricité et ont amélioré leur compétitivité.

27. Il serait utile d'élaborer des mesures susceptibles d'encourager la recherche appliquée et qui seraient complétées par diverses mesures de promotion de sources d'énergie efficaces et propres; ces mesures devraient tenir compte des caractéristiques extrêmement dissemblables des divers pays et régions sur le plan institutionnel, social, économique et technique, et sur celui des ressources naturelles. Ces politiques devraient utiliser des instruments proprement économiques tels que les subventions et les taxes sur l'énergie ou sur les émissions, et des instruments réglementaires tels que les normes et codes relatifs aux émissions et à la qualité des combustibles, à quoi il faut ajouter des accords auxquels l'industrie souscrirait volontairement.

28. Le Comité a noté que le processus de conversion de l'énergie utilisé pour le raffinage du pétrole et la production d'électricité était un facteur important dont il faudrait tenir compte dans l'évaluation des techniques de transformation des combustibles fossiles écologiquement rationnelles et efficaces. Il a également noté que les installations inefficaces peuvent être modernisées, améliorées ou remplacées. Il a également convenu qu'il était possible d'apporter des améliorations substantielles dans l'utilisation finale de l'énergie par les consommateurs. Il a enfin souligné que le gaz naturel pouvait être utilisé davantage à court terme, à condition de résoudre le problème des fuites de méthane. D'autres techniques, notamment les piles à combustible, peuvent devenir viables à long terme à mesure que les coûts diminueront. En outre, il importe d'accorder davantage d'attention aux techniques de pointe pour la transformation des combustibles fossiles afin de pouvoir les utiliser de manière aussi efficiente que possible, notamment en ce qui concerne les innovations techniques liées aux effets des émissions, la nécessité de diversifier les carburants utilisés pour le transport et les techniques à émission zéro. Il importe également de réduire les coûts des techniques pour atteindre les objectifs de protection de l'environnement.

29. Par ailleurs, l'échelle du procédé technique utilisé est également importante et l'on assiste peut-être déjà à la mise au point de techniques à petite échelle faisant appel à des systèmes de distribution locaux. Dans ce cas, il serait souhaitable d'évaluer l'impact de ces techniques sur l'environnement. Il faudrait aussi explorer d'autres techniques comme celles qui sont utilisées pour la production de combustibles synthétiques, la combustion d'hydrogène et la production et l'utilisation moins polluantes du charbon. Les techniques de décarburation des combustibles fossiles sont indispensables si l'on veut qu'ils soient utilisés de manière

écologiquement rationnelle. Ces techniques devraient retenir l'attention, compte tenu des délais entre le stade de la recherche appliquée et celui de la mise en exploitation effective.

2. Les sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie éolienne

30. Le Comité a examiné le point 5 b) à la 4e et à la 5e séance du Sous-Groupe.

31. Le Comité était saisi du rapport du Secrétaire général sur les sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie éolienne (E/C.13/1998/4).

32. À la 4e séance du Sous-Groupe, le représentant du Service de l'énergie et des transports de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire, après quoi M. Devin, Vice-Président du Sous-Groupe et MM. Katsande, Kahrobaian et Meshref ont également fait des déclarations.

33. À la 5e séance du Sous-Groupe, le Vice-Président du Sous-Groupe et MM. Zhang, Boumaour et Derogan ont fait des déclarations.

* * *

34. Le Comité a estimé que le rapport du Secrétaire général sur cette question était bien documenté et constituait une contribution très utile aux débats sur la mise au point de systèmes durables de production d'énergie. Il a en outre recommandé de l'utiliser, après l'avoir éventuellement mis à jour, pour préparer la neuvième session de la Commission du développement durable.

35. L'énergie éolienne est abondante dans le monde entier et la puissance installée éolienne s'est considérablement accrue au cours de la décennie écoulée. Elle est actuellement de l'ordre de 10 000 mégawatts, ce qui prouve à quel point cette source d'énergie a gagné en compétitivité au fil des ans. Les turbines éoliennes modernes peuvent être réparties en trois grandes catégories : a) les grandes turbines éoliennes couplées aux réseaux, b) les turbines de puissance moyenne utilisées dans des systèmes hybrides et c) les petites turbines autonomes. Les grandes turbines éoliennes couplées au réseau (150 à 2 000 kilowatts) sont de loin celles qui ont la plus grande valeur marchande, et les technologies sur lesquelles elles s'appuient ont fait leurs preuves. Les turbines éoliennes de puissance moyenne (25 à 150 kilowatts) sont particulièrement bien adaptées aux petits réseaux dans des zones reculées où l'usage des combustibles fossiles est limité par le coût du transport et d'autres facteurs limitatifs. Les petites turbines éoliennes autonomes (moins de 25 kilowatts) sont utilisés pour pomper l'eau, recharger des accumulateurs et produire de la chaleur. De tous les systèmes d'exploitation du vent qui sont utilisés aujourd'hui, les pompes mécaniques demeurent les plus répandues avec plus de deux millions d'unités en service à l'échelle mondiale.

36. La capacité de production d'énergie éolienne est toutefois inégalement répartie, variant d'une zone et d'une région géographique à l'autre. En outre, les systèmes de production d'énergie éolienne et leur utilisation ont des aspects négatifs, car les turbines sont jugées inesthétiques et bruyantes. Comme ces impacts ont un caractère purement local, l'implantation des turbines peut rencontrer l'hostilité des collectivités locales concernées.

37. Parmi les deux types de turbines éoliennes existantes, les turbines à axe horizontal sont les plus répandues. La taille moyenne de ces turbines a considérablement augmenté au cours des 15 années écoulées; le rendement de la production d'électricité est en constante amélioration.

38. Les dépenses d'équipement pour les projets d'exploitation de l'énergie éolienne sont dominées par le coût de la turbine elle-même. Il y a toutefois eu une diminution sensible du coût par kilowatt, des dépenses relatives à la turbine et des coûts annexes. Le montant des

dépenses d'investissement relatives aux projets d'exploitation de l'énergie éolienne fait apparaître des variations importantes entre les pays, résultant de facteurs comme les caractéristiques des sites, la vitesse moyenne du vent, les structures du marché et les réglementations en matière de planification.

39. Afin d'accroître l'utilisation de l'énergie éolienne, des mesures d'incitation sont recommandées : passation de contrats à long terme de vente d'électricité pour s'assurer d'un marché fiable; subvention au kilowattheure produit; crédits d'impôt en fonction du montant des dépenses d'investissement engagées ou sur la base des kilowattheures produits; quota réservé à l'énergie provenant de sources renouvelables (un certain pourcentage du volume total de l'électricité produite doit provenir de sources renouvelables); taxation des externalités écologiques; taxe sur le carbone qui augmente le coût de l'énergie fossile; crédits accordés à des conditions préférentielles, notamment par des prêts bonifiés; et subvention de la recherche appliquée.

40. Pour l'élaboration de politiques appropriées, les pays en développement peuvent tirer parti de l'expérience acquise dans plusieurs pays industrialisés. Les principaux éléments de ces politiques pourraient consister à adopter une tarification rationnelle et élaboration de mesures d'incitation bien conçues; assurer des débouchés stables pour l'électricité d'origine éolienne; assurer des débouchés stables pour les turbines éoliennes; faire correspondre la rentabilité financière des projets et les objectifs de la société en matière d'environnement; obtenir une participation accrue de la collectivité locale à la conception des projets et amélioration des avantages qu'elle doit en retirer; promouvoir les projets décentralisés dans les collectivités locales isolées; éliminer les obstacles institutionnels à l'exploitation de l'énergie éolienne; et développer la recherche appliquée, notamment pour l'évaluation des ressources éoliennes.

41. Le Comité a noté que les mesures incitatives recommandées pour encourager l'utilisation de l'énergie éolienne pourraient être appliquées plus largement aux autres techniques de production de l'énergie renouvelable. L'expérience du Danemark, qui a encouragé l'exploitation de l'énergie éolienne, a permis de lancer une industrie locale qui a développé ses marchés à l'exportation, a été mise en relief par le Comité comme une expérience réussie qui pourrait être suivie dans d'autres pays, voire même étendue à d'autres techniques de production d'énergie renouvelable. Le Comité a noté qu'il était possible de mettre au point «des plans de production d'électricité verte» pour encourager la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Les pays devraient mettre pleinement à profit l'ouverture du marché de l'électricité pour développer les sources d'énergie renouvelables, le cas échéant. Il importe de redoubler d'efforts pour réduire les coûts de production de l'énergie éolienne pour qu'ils correspondent au coût économisé. On estime qu'il est possible de réduire les coûts de production de l'électricité de 30 à 40 %. Le financement de la recherche-développement et la cartographie des sources d'énergie éolienne à l'échelle mondiale sont toujours d'actualité. L'accent a par ailleurs été mis sur la nécessité de mettre au point des systèmes de production mécanique d'énergie éolienne à petite échelle pour le pompage de l'eau et la production de petites turbines éoliennes pour l'éclairage, notamment dans les pays en développement.

3. Élaboration et exécution de politiques énergétiques dans les zones rurales

42. Le Comité a examiné l'alinéa c) du point 5 à la 5e séance du Sous-Groupe.

43. Le Comité était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'élaboration et l'exécution de politiques énergétiques dans les zones rurales (E/C.13/1998/5).

44. À la 5e séance du Sous-Groupe, le représentant du Service de l'énergie et des transports de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire, qui a été suivie de

déclarations faites par le Vice-Président du Sous-Groupe et par MM. Turkenburg, Kahrobaian, Zhang, Devin et Pavlovschi.

45. Le représentant de Solar Cookers International, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, a également fait une déclaration.

* * *

46. Sur les quelque 3,1 milliards d'habitants des zones rurales, près de 2 milliards n'ont pas accès à l'électricité et font la cuisine en utilisant des sources d'énergie traditionnelles comme le bois, le charbon, les déchets animaux ou les déchets verts, que l'on associe aux effets néfastes produits localement sur l'environnement. Dans de nombreux pays, les politiques de modernisation des services énergétiques des zones rurales ont porté essentiellement sur l'extension du réseau national de distribution d'électricité. Ces politiques ont souvent entraîné de fortes subventions aux consommateurs dans les zones à faible densité de population. Ces subventions ont fragilisé la situation financière de plusieurs sociétés de distribution d'électricité, qui sont, pour l'essentiel, des sociétés d'État, abouti à une utilisation plus qu'optimale de l'électricité et découragé le recours à des sources d'énergie renouvelables. En outre, beaucoup de zones rurales ne sont pas couvertes par le réseau national de distribution d'électricité. Pour les zones rurales, les techniques d'exploitation des énergies renouvelables présentent souvent des avantages sur le plan des coûts puisque les frais de transport et/ou de transmission ne constituent pas une part importante de leur coût de revient. Correctement appliquées dans les zones rurales, ces techniques peuvent aider à y fournir des services énergétiques modernes qui exercent moins d'effets néfastes sur l'environnement que les services fournis sur la base des combustibles classiques. Les avancées techniques de ces dernières années ont eu pour effet de réduire le coût de certains de ces combustibles et nombre de pays envisagent d'encourager la création de petits réseaux décentralisés desservant les zones rurales enclavées.

47. Dans bon nombre de pays, on fait peu de cas du développement rural en général et des besoins énergétiques des zones rurales en particulier. L'insuffisance de l'appui institutionnel tient, en partie, à ce que l'énergie rurale ne constitue qu'une part infime du volume global d'énergie que consomme un pays en développement type et, souvent, n'est même pas prise en compte dans les statistiques et les bilans énergétiques car elle est pour l'essentiel non commerciale et non commercialisée. Aucun service de l'État n'ayant pour responsabilité première de s'occuper des besoins d'énergie des zones rurales, peu de ressources sont consacrées à la collecte et à l'évaluation des données – étape importante de l'élaboration de toute politique énergétique dans ces zones – ou à la promotion de projets énergétiques adaptés. Dans le cadre des politiques agricoles, on perd souvent de vue que l'existence de ressources énergétiques suffisantes pourrait se traduire par l'augmentation de la production tant agricole qu'agro-industrielle et faciliter l'accès aux marchés.

48. Il faudrait élaborer et appliquer des politiques de développement et de renforcement des services énergétiques dans les zones rurales qui se renforcent mutuellement et il faudrait confier aux services publics du Ministère chargé de la politique énergétique nationale des fonctions précises, dans certains cas, au niveau provincial ou local concernant l'énergie dans les zones rurales. Il faudrait aussi revoir les politiques consistant à accorder la préférence au développement urbain et veiller à ce que l'on puisse avoir accès à des informations quantitatives et qualitatives sur la disponibilité et les modes de production et l'utilisation de l'énergie. Il faudrait également que les politiques énergétiques adoptées dans les zones rurales donnent un rang de priorité élevé à l'approvisionnement en électricité des populations rurales non desservies, en raccordant les zones où ces populations vivent au réseau et en faisant appel aux sources d'énergie renouvelables tout en tenant compte de certaines exigences de rentabilité économique et de certaines considérations sociales. En outre, il faudrait adopter

une politique de tarification rationnelle de l'énergie pour encourager sa conservation et une utilisation efficace et dans le même temps appliquer une tarification différenciée pour l'électricité. De plus, les politiques énergétiques adoptées dans les zones rurales devraient faire appel à des mécanismes de financement novateurs (arrangements de microfinancement, mécanismes de crédit, incitations telles que l'octroi de licences, etc.), en particulier dans les régions où le secteur privé est encouragé à participer à la fourniture de certains services énergétiques.

49. Le Comité a recommandé aux pays d'élaborer et d'exécuter, au niveau national, dans le domaine de l'énergie, des programmes d'action durables qui puissent contribuer à leur développement agricole et rural. Bon nombre des recommandations formulées à cet égard par l'ex-Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement restent valables, notamment celles qui ont trait à l'amélioration du rendement d'utilisation de l'énergie et des matières premières; à la recherche de ressources énergétiques locales et autochtones, plus particulièrement de sources d'énergie renouvelables; et enfin, à la diversification de la gamme de ressources énergétiques dont dépendent les pays pour leur approvisionnement en énergie. Le Comité a noté qu'il fallait donner la priorité dans les zones rurales à la conversion et à l'utilisation rationnelle de l'énergie de la biomasse, à l'électrification des campagnes et à l'énergie solaire. Il a aussi fait remarquer que les systèmes de cuisson héliothermique contribuaient à la satisfaction des besoins énergétiques de base des zones rurales de certains pays et constituaient une technologie adaptée à certaines régions qui en étaient à un stade de développement peu avancé. En outre, le renforcement des capacités, en particulier des capacités locales, devrait faire partie intégrante des politiques énergétiques adoptées dans les zones rurales, au même titre que la mise en place de mécanismes de gestion et d'arrangements institutionnels pour le développement de l'énergie rurale. Au niveau international, le Comité a recommandé que l'on prenne, avec le concours d'organisations régionales et internationales, des mesures pour le développement de l'énergie rurale et que l'on renforce les activités des organismes des Nations Unies visant à développer les sources d'énergie renouvelables dans les zones rurales.

4. Énergie et transport

50. Le Comité a examiné l'alinéa d) du point 5 à la 5e séance du Sous-Groupe.

51. Le Comité était saisi du rapport du Secrétaire général sur l'énergie et les moyens de transport (E/C.13/1998/6).

52. À la 5e séance du Sous-Groupe, le représentant du Service de l'énergie et des transports de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire.

53. À la même séance, le Vice-Président du Sous-Groupe et MM. Devin, Zhang, Kahrobaian et Boumaour ont fait des déclarations.

* * *

54. La croissance de la demande pétrolière, au cours des 25 dernières années, a pour une large part été imputable au secteur des transports et cette tendance devrait se poursuivre à moyen terme. Au cours de la période 1970-1994, la demande énergétique mondiale au titre des transports a augmenté à un taux annuel moyen d'environ 1,9 %. Durant cette période, les taux de croissance de la demande énergétique ont atteint 1,4 % dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et 5,3 % dans les pays en développement qui toutefois ont des taux de consommation infiniment moins élevés. Dans les pays européens non membres de l'OCDE, la demande énergétique pour les moyens de transport a enregistré un faible recul au cours de cette période. Les moyens de transport dépendent presque complètement de carburants dérivés du pétrole, et sont à l'origine

de près de 60 % de la consommation pétrolière mondiale finale; les préoccupations croissantes concernant l'impact de cette consommation sur l'environnement, en particulier les émissions de gaz à effet de serre, ont stimulé les travaux de recherche et la mise au point de carburants et de technologies de remplacement. Toutefois, les véhicules utilisant les carburants de substitution ne représentent toujours qu'une faible proportion du parc automobile mondial. Les gouvernements ont un important rôle à jouer dans l'atténuation de l'impact des transports sur l'environnement; il leur appartient en effet de formuler et de mettre en oeuvre un programme énergétique visant à améliorer l'efficacité des moyens de transport et à encourager l'utilisation de carburants de substitution.

55. Le Comité a fait remarquer que l'utilisation de carburants de remplacement plus propres et des nouvelles technologies pouvait contribuer pour beaucoup à atténuer l'impact sur l'environnement des activités du secteur des transports et qu'il était possible d'éliminer les émissions de gaz à effet de serre. Dans le secteur des transports, le rendement d'utilisation de l'énergie peut être doublé, voire triplé, et l'utilisation du gaz naturel pris comme carburant est recommandée à la condition que l'on réduise au minimum les fuites qui, même lorsqu'elles sont minimales, peuvent avoir de très lourdes conséquences sur les changements climatiques. En outre, dans le secteur des transports, l'hydrogène, utilisé comme carburant et en combinaison avec différentes technologies, peut s'avérer compétitif. Le secteur privé a entrepris des travaux de recherche-développement visant à mettre au point des techniques à même de résoudre les problèmes environnementaux qui se posent dans le secteur des transports. Certains de ces travaux portent sur la voiture à pile à combustible qu'un certain nombre de sociétés étudient actuellement et dont le Comité a noté la contribution aux efforts visant à assurer un développement durable, tout en soulignant qu'il était nécessaire que ce type d'innovation soit rentable sur le plan économique. Le Comité a également fait remarquer que les gains de rendement réalisés depuis l'augmentation des prix du pétrole intervenue au milieu des années 80 avaient en grande partie été annulés par l'utilisation croissante de véhicules de transport en commun de plus fort tonnage. Il fallait que les pouvoirs publics interviennent, par la voie aussi bien de mesures réglementaires que de dispositions fiscales destinées à décourager l'utilisation de véhicules de fort tonnage et d'essence. Il importe de mieux sensibiliser l'opinion publique à l'importance que revêtent les économies d'énergie ainsi qu'aux avantages et à la sécurité qu'offrent les véhicules à combustible de remplacement.

56. Pour ce qui était du transport aérien, le Comité a recommandé l'adoption d'un plan d'imposition convenu sur le plan international qui s'appliquerait aux carburants pour avion et viserait à atténuer les effets nuisibles des émissions de gaz carbonique sur l'atmosphère. Le Comité a noté avec préoccupation que le secteur des transports aériens était celui qui connaissait la plus forte croissance.

5. Coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'énergie

57. À la 5e séance du Sous-Groupe, le Comité a examiné l'alinéa e) du point 5.

58. Le Comité était saisi du rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités menées par les organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie (E/C.13/1998/7).

59. À la 5e séance du Sous-Groupe, le représentant du Service de l'énergie et des transports de la Division du développement durable a fait une déclaration liminaire qui a été suivie de déclarations faites par le Vice-Président du Sous-Groupe ainsi que par MM. Devin, Pavlovski, Kahrobaian et Boumaour.

* * *

60. La coopération et la coordination des activités que mènent les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'énergie sont d'une importance toute particulière compte tenu des mandats très divers confiés à ces organismes. Ces activités sont pour l'essentiel la mise en valeur des ressources énergétiques, l'approvisionnement en énergie et l'utilisation de l'énergie. Pour mettre en oeuvre les programmes et les activités prévus, on a utilisé divers moyens, parmi lesquels l'établissement d'études et de rapports; la fourniture d'une assistance technique, en particulier de services consultatifs offerts par des spécialistes de domaines bien précis; l'organisation d'ateliers de formation, de séminaires, de réunions et de conférences; et l'octroi d'une aide financière.

61. Il y a eu une certaine coopération entre les différentes entités du système des Nations Unies, laquelle a porté sur l'échange d'informations ainsi que sur l'exécution sur le terrain de certains projets spécifiques, notamment sur l'élaboration commune de ces projets. Les activités menées dans le domaine des statistiques énergétiques sont coordonnées par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et, au niveau intergouvernemental, par la Commission de statistique. Le Fonds mondial pour l'environnement, la Banque mondiale, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres entités des Nations Unies ont renforcé et structuré leur coopération, afin d'exécuter des projets énergétiques respectueux de l'environnement. De leur côté, le PNUD et la Banque mondiale collaborent depuis des années dans le domaine des programmes consacrés aux énergies renouvelables, dans le cadre essentiellement de leur Programme conjoint d'assistance à la gestion du secteur énergétique (ESMAP). Depuis le Sommet solaire mondial de 1996, l'UNESCO travaille, de concert avec d'autres entités du système, à la mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005. Entre-temps, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, l'Agence internationale de l'énergie atomique, la Banque mondiale et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel collaborent au Projet conjoint interagences sur les bases de données et les méthodologies utilisées pour l'évaluation comparative des différentes sources d'énergie servant à la production d'électricité, tandis que le PNUE et l'Organisation météorologique mondiale assurent conjointement le secrétariat du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). Au niveau régional, la Commission économique pour l'Europe exécute, en collaboration avec d'autres organismes appartenant au système des Nations Unies ou qui lui sont extérieurs, le projet intitulé «Efficacité énergétique 2000».

62. Toutefois, à ce jour, la coopération et la coordination ont été insuffisantes et les actions menées dans ce domaine quelque peu ponctuelles. En outre, on n'a toujours pas conçu ni mis au point, dans le domaine de l'énergie, de stratégie commune aux organismes des Nations Unies visant à favoriser l'adoption d'une approche équilibrée et mutuellement complémentaire des problèmes économiques, sociaux et environnementaux que pose la mise en valeur des sources d'énergie durable, et à encourager, à cette fin, l'établissement de liens de partenariat avec d'autres parties concernées extérieures au système; il reste donc encore beaucoup à faire dans ce domaine. Bien que la création d'un groupe de travail spécial interinstitutions sur l'énergie constitue un premier pas encourageant qui devrait permettre de resserrer les liens de coopération et d'améliorer la coordination des activités, on aurait néanmoins besoin de mécanismes plus solides.

63. Le Comité a pris acte des efforts déployés par le Secrétariat en vue de trouver une approche commune du problème de l'énergie et il a noté avec satisfaction que la création du Groupe de travail spécial interinstitutions sur l'énergie devrait faciliter la réalisation d'un tel objectif. Il a également noté que le Groupe de travail en question avait décidé de se doter de moyens d'échange d'informations officiels en vue de faciliter la mise à jour et la

coordination des activités menées, et il a proposé qu'on l'associe à cette initiative. En outre, il a estimé qu'il fallait évaluer les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine de l'énergie et en mesurer l'impact.

C. Questions diverses

64. À sa 3e séance, le 8 avril 1999, le Sous-Groupe s'est entretenu avec le Groupe spécial interinstitutions sur l'énergie lors d'une session durant laquelle ils ont débattu des moyens par lesquels ils pouvaient contribuer, en s'épaulant mutuellement, aux travaux de la neuvième session de la Commission du développement durable.

65. Les débats ont été ouverts par le Directeur de la Division du développement durable.

66. Les représentants du PNUD, de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), de l'UNESCO, de l'AIEA, de la CEE et du PNUE ont fait des déclarations.

67. Le Vice-Président du Sous-Groupe et MM. Bravo Trejos, Devin, Kharobaian, Boumaour et Zhang ont eux aussi fait des déclarations.

Chapitre III

Points examinés par le Sous-Groupe sur les ressources en eau

A. Résumé

1. Le Comité a mis l'accent sur les principaux problèmes qui, dans le domaine de la gestion des ressources en eau, avaient un rapport avec l'atténuation de la pauvreté et le développement durable, à savoir l'approvisionnement en eau et l'assainissement et l'impact de l'agriculture et la gestion des sols sur les ressources en eau. Le Comité a noté que certains éléments faisant obstacle à l'intégration des objectifs économiques, sociaux et environnementaux subsistaient dans les approches adoptées jusqu'ici pour aborder la question de la gestion des ressources en eau, mais qu'on ne pourrait trouver de solutions sans que des cadres de développement intégrés clairement définis ne soient convenus à tous les niveaux de la société et que des engagements à long terme ne soient pris dans les domaines de l'élaboration de politiques de santé publique et de gestion des ressources naturelles, de la planification stratégique et de la mobilisation de ressources.

2. Pour ce qui était de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, le Comité a noté qu'il existait un écart croissant entre les besoins de la population et les moyens disponibles pour assurer régulièrement à cette dernière un approvisionnement régulier en eau salubre ainsi que des services d'assainissement fiables. Le Comité a examiné le plan général du rapport du Secrétaire général qui doit être établi par le Sous-Comité des ressources en eau du Comité administratif de coordination (CAC) et présenté à la huitième session de la Commission du développement durable. Ce document devrait a) fournir des informations à jour sur l'approvisionnement en eau et les services d'assainissement disponibles un peu partout dans le monde, b) déterminer dans quelle mesure l'objectif visé à terme, à savoir assurer un approvisionnement en eau salubre et des services d'assainissement à tous a été atteint, et c) formuler des propositions concernant les mesures que doivent prendre, notamment, les pays en développement et les pays en transition. Le Comité a discuté de l'objet essentiel du rapport, examiné les progrès réalisés, pour ce qui était de l'extension et de la viabilité des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement offerts, et préparé une résolution à l'appui du rapport.

3. Le Comité a souligné qu'il était indispensable d'adopter des approches intégrées de la gestion des ressources en eau capables d'assurer durablement à la population un approvisionnement en eau et des services d'assainissement connexes, mais que beaucoup de pays n'étaient pas suffisamment conscients de cette nécessité. En effet, il arrivait souvent que les pratiques politiques et méthodes suivies dans certains secteurs freinent les progrès, ce qui empêchait un accès équitable aux services vitaux décrits ci-dessus et imposait à leurs bénéficiaires des coûts économiques et environnementaux externes élevés.

4. L'un des principaux éléments examinés par le Comité a été le décalage persistant entre les services d'assainissement et les services d'approvisionnement en eau. Alors que les pays développés songent plutôt à se doter de services d'assainissement à support hydrique, les pays en développement auront, quant à eux, besoin d'infrastructures pour l'évacuation des excréments et des déchets solides, complétés par des programmes de santé et d'hygiène. De même, le traitement des eaux d'égout tout comme le recyclage et la réutilisation des eaux usées devraient être considérés comme faisant partie intégrante de la gestion des ressources en eau. C'est là une condition *sine qua non* si l'on veut que les systèmes d'approvisionnement en eau puissent produire les bénéfices escomptés dans le domaine de la santé et favoriser ainsi le développement socioéconomique.

5. En faisant le point des progrès accomplis durant la Décennie internationale de l'eau potable et de l'assainissement, le Comité a recensé une série de facteurs indispensables à la présence de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement durables. Ces éléments étaient les suivants : a) volonté politique; b) rentabilité économique et participation du secteur privé; c) participation communautaire et mobilisation sociale; d) assainissement, traitement des eaux d'égout et recyclage et réutilisation des eaux usées; e) communication et sensibilisation; f) prise en compte des problèmes de sexospécificité; g) protection des ressources en eau; et h) conservation et utilisation rationnelles de ces ressources.

6. Le Comité a estimé qu'il était impératif de mettre en place des cadres politiques, législatifs et réglementaires permettant aux gouvernements de mettre en oeuvre rapidement des stratégies d'approvisionnement en eau et d'assainissement, si l'on voulait non seulement garantir un accès équitable à ces services afin d'atteindre les objectifs visés en matière de santé publique, mais aussi mobiliser des ressources publiques et privées aux fins de la mise en oeuvre de certaines stratégies. Il fallait maintenir soigneusement l'équilibre entre les considérations d'équité et les impératifs de rentabilité, en ayant recours à une réglementation propre à encourager les organismes des secteurs public et privé à intervenir de manière responsable dans tous les secteurs où ils détenaient un avantage comparatif.

7. Le Comité a reconnu le rôle central joué par les activités de communication et de sensibilisation dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement, à tous les niveaux, et il a estimé qu'il fallait s'employer sans relâche à renforcer et à favoriser ces activités si l'on voulait que la question continue de mobiliser l'opinion. Il importait en particulier de renforcer la participation communautaire et les activités de mobilisation sociale afin que les services offerts puissent véritablement répondre à la demande. Les communautés devaient être encouragées à nouer des liens de partenariat avec les organismes qui s'occupaient des problèmes d'approvisionnement en eau, afin de promouvoir les initiatives visant à protéger les ressources en eau grâce à une utilisation rationnelle de ces ressources et à des mesures de conservation et de lutte antipollution. Sur ce plan, le rôle que jouaient les femmes en tant que principales gestionnaires des ressources en eau et des ressources terrestres devait être mieux reconnu et les obstacles qui les empêchaient de participer à la gestion locale de ces ressources devaient être progressivement éliminés.

8. À propos des liens existant entre le problème des ressources en terres et celui des ressources en eau, le Comité a reconnu que les pressions sociales en faveur d'une production vivrière accrue avivaient la concurrence que se livraient les agents économiques pour le contrôle des ressources en eau. Toutefois, les effets économiques et environnementaux externes résultant des interactions étroites et de plus en plus fortes entre l'utilisation des ressources en eau douce et celle des terres étaient de plus en plus complexes et difficiles à gérer.

9. En outre, le Comité a noté que si l'agriculture, tant pluviale qu'irriguée, était tributaire des ressources en eau, elle avait aussi un impact sur ces ressources dont elle faisait une consommation massive et dont elle détériorait la qualité. On a souligné qu'il fallait oeuvrer en faveur d'une utilisation plus rationnelle des ressources en eau dans le secteur de l'agriculture, en ayant recours à des techniques plus perfectionnées, en menant des activités de sensibilisation, en favorisant la participation des communautés et en édictant une réglementation économique et environnementale claire, mais que ces activités devaient avoir pour cadre des aires de captage, des bassins ou des aquifères adaptés. Il était indispensable de tirer parti des ressources naturelles si l'on voulait s'assurer non seulement un certain degré de sécurité alimentaire aux niveaux local et national, mais aussi un développement rural équilibré. Toutefois, l'intégrité des systèmes naturels qui assuraient la viabilité des bassins hydrographiques et des terres devait toujours être respecté et les mesures de conservation des sols visant à lutter contre l'érosion et la salinisation dans le cadre de ces approches

intégrées étaient capitales pour le maintien des terres productives.

10. Le Comité a pris acte de la réunion du groupe d'experts sur les approches stratégiques de la gestion de l'eau douce tenue à Harare en janvier 1998, laquelle avait conclu que les ressources en eau des bassins hydrographiques devaient impérativement être gérées de manière intégrée si on voulait concilier, sur le plan tant national qu'international, les intérêts de toutes les parties concernées aussi bien par la quantité de ces ressources que par la qualité de l'eau ou par la protection des écosystèmes. Il fallait donc engager à ce niveau un dialogue constructif qui permette aux utilisateurs des terres, aux utilisateurs des ressources en eau et à toutes les autres parties prenantes d'aboutir à un consensus et de faire en sorte que leurs préoccupations puissent être prises en compte dans le cadre des structures socioéconomiques propres à chaque pays. Les stratégies devaient tenir compte des méthodes antipollution visant à assurer la réutilisation séquentielle en aval des ressources en eau, et les interactions existant entre l'utilisation des terres, la gestion des ressources en eau et la gestion des déchets devaient être reflétées dans les approches adoptées en matière de santé, de nutrition, d'emploi, de lutte contre la pauvreté et de conservation des écosystèmes.

11. Le Comité a noté que conformément au mandat que lui avait confié le Conseil économique et social pour l'an 2000, la Commission du développement durable mettrait l'accent sur la question de la planification et de la gestion intégrée des terres, choisie comme thème sectoriel, sur l'agriculture en tant que secteur économique et sur les «thèmes dominants» de la pauvreté et des modes de consommation et de production. Le Comité a estimé que si les chapitres 10 et 14 d'Action 21 constituaient le support principal des thèmes susmentionnés, il était néanmoins nécessaire d'adopter une approche intégrée du problème de la protection et de la gestion durable des ressources en terres et des sols. En conséquence, il a recommandé d'apporter au rapport du Secrétaire général (E/C.7/1998/5) sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terres (y compris les ressources minérales) et des ressources en eau certaines modifications de manière à mieux appeler l'attention de la Commission du développement durable sur ces questions en l'an 2000.

B. Contribution à l'établissement du rapport du Secrétaire général intitulé «Eau salubre et assainissement pour tous : progrès accomplis pendant la première moitié des années 90», qui doit être présenté à la Commission du développement durable lors de sa huitième session

12. La Commission a examiné le point 4 de l'ordre du jour lors des 1re et 2e séances de son Sous-Groupe sur les ressources en eau, le 6 avril 1999 et à sa 3e séance le 9 avril 1999. Elle était saisie, pour information, du rapport du Secrétaire général intitulé «Eau douce, y compris approvisionnement en eau salubre et non polluée, et assainissement» (E/1997/70) et du rapport du Secrétaire général intitulé «Eau salubre et assainissement pour tous : progrès accomplis pendant la première moitié des années 90» (A/50/213-E/1995/87).

13. Aux 1re et 2e séances du Sous-Groupe, son Vice-Président John Michael Matuszak a fait des déclarations.

14. Aux mêmes séances, des déclarations ont été faites par Mme Falkenmark et MM. Nishat, Smith, Hungspreug, Aguilar Molina, Natalchuk, Mäkelä, Katsande et Kankhulungo.

15. Aux mêmes séances, le Chef du Service de la gestion des ressources en eau et des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales et des représentants de la Division du développement durable ont fait des déclarations.

Mesures prises par le Comité

16. À sa 3e séance, le 9 avril 1999, le Comité était saisi d'un document officieux contenant un projet de résolution intitulé «Contribution à l'établissement du rapport du Secrétaire général intitulé 'Eau salubre et assainissement pour tous : progrès accomplis pendant la première moitié des années 90'».

17. À la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution (voir chap. I, sect. A, projet de résolution I).

C. Questions relatives à l'évaluation et à la gestion intégrées des ressources en terre et des ressources en eau

1. Contribution au processus préparatoire de la huitième session de la Commission du développement durable sur la planification et la gestion intégrées des ressources en terre et sur l'agriculture

18. La Commission a examiné le point 6 a) de l'ordre du jour lors des 3e à 5e séances de son Sous-Groupe sur les ressources en eau, les 7 et 8 avril 1999. Elle était saisie du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terre (notamment des ressources minérales) et des ressources en eau (E/C.7/1998/5).

19. À la 3e séance du Sous-Groupe, le 7 avril, son Vice-Président a fait une déclaration.

20. À la même séance, le représentant de la FAO a fait une déclaration.

21. À la même séance le Chef du Service de la gestion des ressources en eau et des petits États insulaires en développement et des représentants de la Division du développement durable ont fait des déclarations.

22. Toujours à la même séance, des déclarations ont été faites par Mme Falkenmark et MM. Hungspreug, Natalchuk, Kankhulungo, Aguilar Molina, Mäkelä et Nishat.

23. À la 4e séance du Sous-Groupe, le 7 avril, des déclarations ont été faites par M. Nishat, Mme Falkenmark et MM. Aguilar Molina, Mäkelä, Smith, Hungspreug et Natalchuk.

24. À la même séance, le représentant de la Division du développement durable a fait une déclaration.

25. À la 5e séance du Sous-Groupe, le 8 avril 1999, des déclarations ont été faites par son Vice-Président, Mme Falkenmark, et MM. Kasma, Nishat, Hungspreug, Aguilar Molina, Mäkelä, Katsande et Kankhulungo.

2. Examen de la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau douce

26. La Commission a examiné le point 6 b) de l'ordre du jour à la 5e séance du Sous-Groupe des ressources en eau, le 8 avril 1999.

27. À la même séance, le Président du Sous-Comité de la mise en valeur des ressources hydrauliques du CAC a fait une déclaration, qui a été suivie d'un dialogue auquel le Vice-Président du Sous-Groupe, Mme Falkenmark et MM. Kasma, Natalchuk, Nishat et Aguilar Molina ont participé.

Décisions du Comité

28. À sa 4e séance, le 16 avril, le Comité était saisi d'un projet de résolution présenté par le Vice-Président, M. John Matuszak, sur la base de consultations officieuses, intitulé

«Contribution au processus préparatoire de la huitième session de la Commission du développement durable sur la planification et la gestion intégrées des ressources en terre et sur l'agriculture» (E/C.14/1999/L.2).

29. À la même séance, M. Aguilar Molina a révisé oralement le projet de résolution comme suit :

a) Remplacer au premier alinéa du paragraphe de la section I l'expression «La crise potentielle de l'eau» par l'expression «La crise de l'eau»;

b) Le deuxième alinéa du paragraphe de la section I qui se lisait comme suit :

«Conciliation de la disponibilité de l'eau et de la planification de l'agriculture en l'absence d'accords transfrontières entre les États en vue d'allouer l'eau et d'en garantir la disponibilité»

a été révisé et devrait se lire comme suit :

«Conciliation de la disponibilité de l'eau et de la planification de l'agriculture en l'absence ou non d'accords transfrontières entre les États en vue d'allouer l'eau et d'en garantir la disponibilité».

30. À la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution tel qu'il a été révisé oralement (voir chap. I, sect. A, projet de résolution II).

31. Toujours à la même séance, le Comité a été saisi d'un projet de résolution présenté par le Vice-Président, M. John Matuszak, sur la base de consultations officieuses, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terre (y compris les ressources minérales) et des ressources en eau» (E/C.14/1999/L.3).

32. À la même séance, M. Aguilar Molina a révisé oralement le projet de résolution en supprimant de la première phrase de l'annexe de la section II, l'expression «qui menace» qui suit l'expression «la crise de l'eau».

33. À la même séance également, le Comité a adopté le projet de résolution tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. A, projet de résolution III).

34. Toujours à la même séance, le 16 avril, sur proposition du Président, le Comité a adopté un projet de décision sur la possibilité de convoquer une réunion sur les effets des activités des petites industries extractives et artisanales sur l'environnement (voir chap. I, sect. C, décision 1/2).

Chapitre IV

Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité

1. Le Comité a examiné le point 8 à sa 4^e séance, le 16 avril 1999. Il était saisi d'un document officiel contenant le projet d'ordre du jour provisoire de sa deuxième session.
2. À la même séance, le Comité a décidé d'approuver l'ordre du jour provisoire ainsi que la documentation de sa deuxième session (voir chap. I, sect. B, projet de décision II).

Chapitre V

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa première session

1. Le Comité a examiné le point 9 à sa 4e séance, le 16 avril 1999. Il était saisi du projet de rapport de sa première session (E/C.14/1999/L.1 et Add.1).
2. À la même séance, le Comité a décidé d'approuver son projet de rapport (voir chap. I, sect. B, projet de décision II).

Chapitre VI

Organisation des travaux de la session

A. Ouverture et durée de la session

1. Le Comité de l'énergie et des ressources naturelles au service du développement a tenu sa première session au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 5 au 16 avril 1999. Le Comité a tenu quatre séances (1re à 4e) et un certain nombre de réunions informelles.
2. La session a été ouverte par le Directeur de la Division du développement durable.
3. Conformément au paragraphe 15 de l'annexe I de la résolution 1998/46 du Conseil économique et social en date du 31 juillet 1998 sur les mesures complémentaires pour restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes, le Comité était composé de deux sous-groupes, dont l'un était chargé des questions liées à l'énergie et l'autre des questions relatives aux ressources en eau. Le Sous-Groupe sur l'énergie a tenu cinq séances et le Sous-Groupe sur les ressources en eau a tenu cinq séances.

B. Composition et participation

4. Vingt-trois membres du Comité ont assisté à la première session : Adam Edow Adawa (Kenya), Carlos Alberto Aguilar Molina (El Salvador), Messaoud Boumaour (Algérie), Hernan Bravo Trejos (Costa Rica), Dmytro Victorovych Derogan (Ukraine), Bernard Devin (France), Malin Falkenmark (Suède), Siripong Hungspreug (Thaïlande), Jon Ingimarsson (Islande), Ahmad Kahrobaian (République islamique d'Iran), Badr Kasma (République arabe syrienne), Christian M. Katsande (Zimbabwe), Owen Macdonald Kankhulungo (Malawi), Markku Juhani Mäkelä (Finlande), John Michael Matuszak (États-Unis d'Amérique), Wafik Meshref (Égypte), Sergey M. Natalchuk (Fédération de Russie), Ainun Nishat (Bangladesh), Neculai Pavlovschi (Roumanie), Eddy Kofi Smith (Ghana), Wilhelmus C. Turkenburg (Pays-Bas), Raymond Marcio Wright (Jamaïque) et Zhang Guocheng (Chine).
5. Les États Membres suivants de l'Organisation des Nations Unies étaient représentés par des observateurs : Kazakhstan, Malawi, République de Corée et Zimbabwe.
6. La Commission économique pour l'Europe et le Bureau des commissions régionales à New York étaient représentés.
7. Les organes et institutions spécialisées suivants des Nations Unies, ainsi que des organisations affiliées, étaient représentés : PNUD, PNUE, FAO, UNESCO et AIEA.
8. La Chambre de commerce internationale (CCI) et Solar Cookers International, organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, étaient représentées.

C. Élection du Bureau

9. À sa première séance, le 5 avril, le Comité a élu par acclamation Christian M. Katsande (Zimbabwe), Président.
10. À sa 2e séance, le 5 avril, le Comité a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

Vice-Présidents : Owen Macdonald Kankhulungo (Malawi)
John M. Matuszak (États-Unis d'Amérique)
Wafik Meshref (Égypte)
Wilhelmus C. Turkenburg (Pays-Bas)

11. Également à la 2e séance, il a été décidé que M. Turkenburg exercerait les fonctions de président du Sous-Groupe sur l'énergie et M. Meshref les fonctions de rapporteur de ce sous-groupe, et que M. Matuszak exercerait les fonctions de président du Sous-Groupe sur les ressources en eau et M. Kankhulungo les fonctions de rapporteur de ce sous-groupe.

D. Ordre du jour

12. À sa 1re séance, le 5 avril, le Comité était saisi de l'ordre du jour provisoire de la session, tel qu'il figure dans le document E/C.14/1999/1.

13. À la même séance, le Comité a amendé verbalement l'ordre du jour provisoire comme suit :

- a) Un alinéa, qui se lit comme suit, a été ajouté au point 5 de l'ordre du jour :
«e) Coordination des activités des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'énergie;»
- b) Deux alinéas qui se lisent comme suit ont été ajoutés au point 6 de l'ordre du jour :
«a) Contribution au processus préparatoire de la huitième session de la Commission du développement durable sur la planification et la gestion intégrées des ressources en terre et sur l'agriculture;
b) Examen de la coordination des activités des organismes du système des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau douce».

14. À la même séance, le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire, tel qu'il a été révisé oralement, comme suit :

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Contribution au processus préparatoire de la neuvième session de la Commission du développement durable.
4. Contribution à l'établissement du rapport du Secrétaire général intitulé «Eau salubre et assainissement pour tous : progrès accomplis pendant la première moitié des années 90», qui doit être présenté à la Commission du développement durable lors de sa huitième session.
5. Examen des principales questions et tendances en matière d'utilisation de l'énergie dans le contexte du développement durable :
 - a) Technologies écologiquement rationnelles et efficaces dans le domaine des sources d'énergie fossiles;
 - b) Sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie éolienne;
 - c) Élaboration et exécution de politiques énergétiques dans les zones rurales;
 - d) Énergie et transports;
 - e) Coordination des activités des organismes du système des Nations Unies dans le domaine énergétique.

6. Questions relatives à l'évaluation et à la gestion intégrées des ressources en terre et des ressources en eau :
 - a) Contribution au processus préparatoire de la huitième session de la Commission du développement durable sur la planification et la gestion intégrées des ressources en terre et sur l'agriculture;
 - b) Examen de la coordination des activités des organismes du système des Nations Unies dans le domaine des ressources en eau douce.
7. Questions diverses.
8. Ordre du jour provisoire de la deuxième session du Comité.
9. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa première session.

E. Documentation

15. La liste des documents dont le Comité était saisi à sa première session figure en annexe.

Annexe

Documents dont était saisi le Comité à sa première session

<i>Numéro de document</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Titre ou description</i>
E/C.14/1999/1	2	Ordre du jour provisoire et annotations
E/C.13/1998/2	5	Rapport du Secrétaire général sur le suivi des sessions précédentes du Comité des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de l'énergie pour le développement
E/C.13/1998/3	5	Rapport du Secrétaire général sur les sources d'énergie fossiles : technologies écologiquement rationnelles et de bon rendement
E/C.13/1998/4	5	Rapport du Secrétaire général sur les sources d'énergie renouvelables, en particulier l'énergie éolienne
E/C.13/1998/5	5	Rapport du Secrétaire général sur l'élaboration et l'exécution de politiques énergétiques dans les zones rurales
E/C.13/1998/6	5	Rapport du Secrétaire général sur l'énergie et les transports
E/C.13/1998/7	5	Rapport du Secrétaire général sur la coordination des activités des organismes du système des Nations Unies dans le domaine énergétique.
E/C.7/1998/5	6	Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à la planification spatiale des ressources en terre (y compris les ressources minérales) et des ressources en eau
E/C.14/1999/L.1 et Add.1	9	Projet de rapport du Comité
E/C.14/1999/L.2	6 a)	Projet de résolution présenté par le Vice-Président, M. John Matuszak, sur la base de consultations officieuses, intitulé «Contribution au processus préparatoire de la huitième session de la Commission du développement durable sur la planification et la gestion intégrées des ressources en terre et sur l'agriculture»
E/C.14/1999/L.3	6 a)	Projet de résolution soumis par le Vice-Président, M. Matuszak, sur la base de consultations officieuses, intitulé «Rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à

		la planification spatiale des ressources en terre (y compris les ressources minérales) et des ressources en eau»
E/1997/70	4	Rapport du Secrétaire général intitulé «Eau douce, y compris approvisionnement en eau salubre et non polluée et assainissement»
A/50/213- E/1995/87	4	Rapport du Secrétaire général intitulé «Eau salubre et assainissement pour tous : progrès accomplis pendant la première moitié des années 90»
